

VILLEQUIER-AUMONT.

CHAPITRE PREMIER.

I

Le Village.

Connu dès le XII^e siècle sous le nom de Genlis (Genly, Janlis, Jehanly, Genliacum), ce village reçut en 1774 celui du duc de Villequier-Aumont, qui en possédait alors la seigneurie.

Des souvenirs historiques bien dignes de fixer notre attention se rattachent aux anciens seigneurs de Genlis et à l'hôpital fondé par l'un d'eux dans cette localité au commencement du XIII^e siècle, et converti plus tard en abbaye de Prémontré.

On y remarque aujourd'hui l'église paroissiale, quelques vestiges de l'ancienne abbaye et surtout le château moderne et son vaste parc, restes du domaine seigneurial. Une magnifique pièce d'eau, des parterres, des pelouses, des bosquets embellissent le parc et en font une des propriétés les plus agréables des environs de Chauny.

Les eaux du parc, qui baignent les murailles de l'ancien château, les étangs du seigneur et ceux de l'ancien abbaye, que l'on voyait autrefois non loin de là, donnaient aux alentours de Genlis l'aspect d'un marécage ; c'est pourquoi les annalistes de l'ordre de Prémontré commencent ainsi la notice de l'abbaye : « Genliacensis abbatia in oppido cognomine marchionatus titulo, insigni aeris intemperie, ambientis paludis vaporibus male sano, in Picardiæ sito finibus... » (1).

(1) *Annales de Prémontré*, sous le titre : « Genliacum filius Cuisiaci, diocœsis Noviom, circariæ Flandriæ. »

Par sa proximité de la ville de Chauny, Genlis fut souvent exposé aux ravages de la guerre.

En 1472, le village fut pillé et brûlé par les troupes de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne. Les Espagnols l'occupèrent au mois de septembre 1557, après la bataille de Saint-Quentin, et en juillet 1653, pendant les troubles de la Fronde.

A la suite des dévastations commises par les soldats du prince de Condé, la terre demeura inculte pendant plusieurs années et la misère devint affreuse. Des actes du temps nous apprennent que le seigneur de Genlis se montra charitable envers ses malheureux vassaux, et qu'en 1655 la dame de Genlis obtint de la reine-mère un secours de quatre pistoles pour les habitants de Guyencourt, hameau voisin.

Au siècle dernier, les marquis de Genlis cherchèrent à donner de l'extension au commerce de leur bourg ; dans ce but, Charles Bruslart, l'un d'eux, y créa en 1736 un marché le lundi de chaque semaine et quatre foires par an. Des lettres-patentes accordées à cet effet furent enregistrées au Parlement au mois de juin de la même année. Cette foire était encore fréquentée en 1792.

Genlis ressortissait au bailliage de Chauny, et dépendait, pour l'administration civile, de l'élection de Noyon, généralité de Soissons.

La nouvelle division administrative qui suivit la Révolution de 1789 fit Genlis le chef-lieu d'un canton qui comprenait, en 1794, 8 communes et 3503 habitants :

Genlis	589 h.
Beaumont-en-Beines.	455
Frières-Faillouël	1248
La Neuville-en-Beine	260 (1)

(1) Au xv^e siècle il y avait dans cette localité un office de tabellion. Jehan Doulens, tabellion royal à la Neuville-en-Beine, reçut en 1492 un acte par lequel les habitants d'Ugny abandonnaient à leur seigneur la pâture de l'hôtellerie. (Transaction entre M^{me} de Combes et le chapitre de Noyon, pour le fief de Vuatompré. — 17 juillet 1770.)

Liez	219
Menessis	200
Ugny-le-Gay	450 (1)
Guyencourt	82 (2)
	<u>3503 h.</u>

Mais cet ordre de choses ne tarda pas à être modifié, et Genlis, de même que les communes voisines, fut incorporé dans le canton de Chauny.

II

L'Église paroissiale.

L'église de Genlis, dédiée à Saint-Martin, est de fondation antérieure au XII^e siècle.

Les possessions de cette église, qui consistaient en un domaine et divers revenus assez considérables, furent inféodées par les évêques de Noyon aux comtes de Vermandois, sous la seule réserve du patronage de la cure.

En 1177, Odon, chanoine de Noyon, devenu par sous-inféo-

(1) Antérieurement à l'an 1282, Bernard du Plessier fonda à Ugny, vers La Neuville, une maladrerie sur l'emplacement de laquelle on avait élevé une croix en 1770.

(2) Guyencourt, hameau situé près de Genlis, eut jadis une église et un presbytère avec la grange dimeresse. L'église sous le vocable de Saint-Quentin était un prieuré-cure dépendant de l'abbé de Saint-Eloi-Fontaine, qui désignait un des religieux de cette maison pour le desservir. Le hameau du Plessier-Godin faisait partie de cette paroisse. Le prieur de Guyencourt jouissait d'un revenu de 800 livres en 1770, et percevait la dime jusque sur une partie du territoire de Genlis. Une sentence du bailliage de Chauny, obtenue le 24 juillet 1719 par Hubert de la Vallée, alors titulaire, condamne Pierre Bruslart, marquis de Genlis, à lui payer, à raison d'une hottée sur quatorze, la dime d'une vigne qu'il avait fait planter à Genlis depuis 4 ou 5 ans.

Le fief de Guyencourt relevait de la châtellenie de Chauny. Oudard de Guyencourt est cité dans le cartulaire de Philippe-Auguste comme vassal de cette châtellenie (vers 1200).

M^{me} Louise-Charlotte-Gabrielle de Tesagne d'Armentières, épouse de Messire François-Jean-Baptiste de Combes, chevalier, seigneur de Montharlem, dame d'Ugny-le-Gay, du Plessier-Godin et de La Neuville, était en possession de ce fief en 1770.

dation possesseur de « l'autel » de Genlis, le donna avec toutes ses dépendances, hôtes, terres, prés, eaux et dîmes, au monastère de Cuissy et particulièrement « aux pauvres femmes converses de Rouez », ordre de Prémontré; sur la dime. Odon réserva pendant sa vie seulement sept muids de froment et trois muids d'avoine, que les religieuses devaient conduire à la maison de Noyon, chaque année le jour de la Purification.

Philippe d'Alsace, comte de Flandre et de Vermandois, et la comtesse Elisabeth, sa femme, de qui Odon tenait cet autel en fief, octroyèrent leur approbation. L'évêque de Noyon, en autorisant la même libéralité comme seigneur suzerain, transmit à l'église de Rouez « *personatum et cantuarium cum presentatione presbyterii* » (1).

Depuis ce temps, deux prêtres ou chanoines de l'observance de Prémontré desservirent alternativement, de semaine en semaine, l'église de Genlis et la chapellenie que le seigneur de la paroisse, Aubert de Hangest, y avait fondée en 1328.

En 1422, la prévôté de Rouez ayant été transportée à Genlis où elle succéda à la communauté des Augustines, l'abbé de Cuissy abandonna à la prévôté de Genlis, alors sous sa dépendance, « l'autel » du même lieu avec le patronage et les droits y attachés. La nomination à la cure devint ainsi une des prérogatives du prévôt ou de l'abbé de Genlis, mais il n'y eut, de fait, aucun changement, car deux chanoines réguliers continuèrent de desservir la paroisse.

Comprise dans le diocèse de Noyon, cette paroisse faisait partie du doyenné de Chauny et renfermait les hameaux suivants : Haliémont (Ha'erimont), Rouez (Roesium), ancienne possession des Prémontrés de Cuissy, le moulin de Guencourt et les Censes de Touvent et de Follemprise.

Le revenu de la cure était de 1,400 livres en 1770.

(1) Carta Rainaldi, Noviomensis episcopi, an. 1177. *Annales de Prémontré*, t. 1^{er}, prob. col. LXXVIIJ.

III

Le Château.

Malgré les changements et les restaurations qu'il avait subis à des époques différentes, l'ancien château de Genlis a conservé jusqu'à la révolution les caractères d'une demeure féodale.

Il s'élevait au milieu de deux grands canaux dont les eaux se renouvelaient à volonté, et comprenait deux ailes de bâtiments avec deux étages solidement construits à la moderne, en briques et pierres de taille, et flanqués de quatre grandes tours : on y arrivait par un pont-levis ; deux portes, l'une en bois et l'autre en pierres donnaient accès dans l'intérieur (1).

La chapelle fondée dans ce château en 1408 par le seigneur de Genlis, Jean III de Hangest était desservie par l'un des curés de la paroisse.

En 1307, Aubert IV de Hangest fit reconstruire de fond en comble le château de Genlis que son père, Aubert III, avait restauré en 1291 (2).

IV

La Seigneurie.

Au moyen âge, le fief de Genlis était mouvant de la châtellenie de Chauny ; mais en 1699 le roi Louis XIV ayant cédé au marquis de Guiscard le domaine utile de cette châtellenie, Genlis en fut distrait et ne releva depuis que de la tour du Louvre, comme fief immédiat de la couronne.

Cette seigneurie, restreinte dans l'origine au seul territoire de la paroisse, acquit de l'importance sous les sires de Han-

(1) Vente du marquisat de Genlis au marquis de Villequier devant Doilot, notaire au Châtelet de Paris, du 5 octobre 1772.

(2) Une vue de l'ancien château de Genlis se trouve dans l'ouvrage de M. Peigné-Delacourt, intitulé : « *Pouillé illustré du Diocèse de Noyon.* »

gest, qui y ajoutèrent plusieurs fiefs considérables, tels que Beaugies (1225), la forêt des Grandes et Petites-Beines (1252), Maucourt, Buchoire, Magny (Guiscard), 1280.

La seigneurie de Genlis fut érigée en marquisat pour Florimond Bruslart, par lettres royales de mai 1645, enregistrées au Parlement et en la Chambre des comptes le 11 juillet et le 14 décembre de la même année; d'autres lettres du mois d'avril 1774, enregistrées au Parlement le 8 mai 1775 et obtenues par Alexandre-Céleste d'Aumont de Villequier, donnèrent à cette terre le titre de duché-pairie et le nom de Villequier-Aumont.

Le marquisat de Genlis était formé de la seigneurie de ce nom, des « censés » de l'Épinoz, de Touvent, de Follemprise, des grand et petit Rouez, de Hellot au-dessus de Rouez, et des fiefs suivants : Viry, Noureuil, Abbécourt avec le titre de baronnie, Oignes, Marest, la Motte, Blescourt, Dampcourt, Niveloy (1), le Sart mouvant du châtel de la Fère, Baugy, Moulin-Chevreaux, Ferreot, grand Longueval, Condren, Regny, Savriennois en partie (2) et Villette.

Les seigneuries de Bichancourt, d'Arblincourt et de Marizel, qui en firent d'abord partie, furent aliénées postérieurement à 1752.

Caillouël relevait de Genlis, mais le Bourget, fief situé dans ce dernier village, était de la mouvance de Magny (Guiscard). Jean Chamerois, prévôt de Chauny, en était seigneur en 1550.

Le seigneur de Genlis avait le droit de haute, moyenne et basse justice, dans l'étendue de sa seigneurie. Outre les rentes foncières résultant de contrats d'accensement, il y percevait des redevances seigneuriales fondées seulement sur la coutume sous les diverses dénominations de lods et ventes, quint et

(1) Fief mouvant de Breigny et situé à Dampcourt. L'abbé de Saint-Eloi-Fontaine en a donné un dénombrement au seigneur de Béthancourt-en-Vaux le 19 mai 1472. *Cart. abb. Saint-Eloi-Fontaine.*

(2) Le fief de Savriennois appartenait en 1739 à Charles-Jacques du Royer de Bournonville, seigneur de Flavvy-le-Martel. Il relevait de Chauny et sa mouvance s'étendait sur une partie de la rue Hamoise de cette ville.

requint, corvées, roage, afforage, échevinage, gruerie, etc., etc. (4).

En 1774, époque de la création du duché de Villequier-Aumont, la terre de Genlis était chargée de 212 livres envers les Prémontrés de Genlis et de 3 livres et 12 setiers de blé dûs aux pauvres du même lieu ; celle d'Abbécourt de 17 setiers de blé envers le curé du lieu, et celle de Viry de 10 livres 10 sols, en faveur du chapitre de l'Eglise Notre-Dame de Paris.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Les Seigneurs de Genlis.

Après avoir longtemps appartenu à la maison de Hangest, la terre de Genlis passa à la famille Bruslart et en dernier lieu au marquis de Villequier-Aumont.

Les seigneurs de Hangest-Genlis, dont les noms figurent souvent dans l'histoire, sortaient des châtelains de Bapaume, et suivant le P. Labbé l'origine de leur race remonte à Hérifroy de Hangest, qui vivait en 1059.

« La maison de Hangest, dit la Chesnaye des Bois, est illustre par les grands services qu'elle a rendus à la Couronne dans les premières charges et emplois, et enfin par ses alliances considérables ; elle est rapportée dans l'histoire des maisons illustres de Picardie du sieur de la Morlière, qui la fait descendre de Jean, sire de Hangest, vivant l'an 1190 ; elle a possédé Hangest, Avenescourt, Pierrefonds, Beauvoir, Fleury, Genlis, la Neuville-Roy, Maigny (Guiscard), Hugueville, Pont-

(4) « Etat général des droits seigneuriaux qui ont lieu dans l'étendue du duché de Villequier-Aumont ». Inventaire de l'émigré Villequier. 2 cartons. *Arch. Nat., sect. adm.*, 1, 238 et 238 bis. Plan de la seigneurie de Genlis, *Arch. Nat., sect. adm.*, N, 2^e classe, n^o 15, 3^e classe, n^{os} 79 et 80.

Saint-Pierre, Montmor, Moyencourt, Sallerange et plusieurs autres grandes seigneuries. »

Ajoutons seulement que cette maison a produit un maréchal de France, un grand panetier, un grand échanson de France, deux évêques de Noyon et un grand maître des arbalétriers ; et que la branche de Genlis s'est alliée aux maisons de Châtillon, de Roye, de Tancarville, de Joinville, de Mailly, d'Amboise, de Sarrebruck, de Moÿ, de Crévecœur, de Soyecourt et des Ursins.

La famille Bruslart, qui succéda à la maison de Hangest dans la seigneurie de Genlis, occupait au xvi^e siècle un rang élevé dans la magistrature. Quoique d'une noblesse moins authentique, elle a aussi donné naissance à des personnages distingués : Un de ses membres fut secrétaire d'Etat et ambassadeur sous Henri IV. La célèbre Madame de Genlis appartenait à cette famille par alliance.

Enfin, le dernier seigneur de Genlis, marquis, puis duc de Villequier-Aumont, était le fils puiné du maréchal duc d'Aumont et de M^{me} de Durfort de Duras.

Parmi les historiens ou généalogistes qui se sont occupés des seigneurs de Genlis, on cite au premier rang le P. Anselme La Chesnaye-des-Bois, La Morlière, Moréri, Colliette et le P. Labbé.

A l'aide de leurs travaux, coordonnés et complétés par quelques notes encore inédites, nous allons donner une longue suite de seigneurs commençant en 1152. Chaque nom sera accompagné de détails biographiques puisés aux mêmes sources ou dans les chroniques contemporaines.

I.

Maison de Genlis.

La terre de Genlis fut primitivement possédée par des seigneurs qui en portaient le nom et dont la descendance s'éteignit vers la fin du xii^e siècle.

Ces seigneurs sont peu connus. Colliette cite Roger et Foulques de Genlis en 1152 ; celui-ci donna au monastère de Cuissy trois moyées et quatre setiers de terre situés entre Selaine et Rouez. D'après le même historien, un de leurs descendants, Allard de Genlis, moine, puis abbé de Signy en 1162, mourut en 1176. Dom Labbé fait mention de Roric de Genlis (1203).

II.

Maison de Hangest (1186 à 1569).

AUBERT 1^{er}

Aubert de Hangest, chevalier, puiné ou issu d'un puiné de la maison de Hangest, paraît en 1186 avec le titre de seigneur de Genlis et de La Neuville-Roi. On le regarde comme l'auteur de la famille dite de Hangest-Genlis.

Ce seigneur donna, en 1188, l'avouerie du bourg de la Neuville à l'abbaye Saint-Lucien de Beauvais, et souscrivit quelques chartes pour l'abbaye d'Ourscamp, en 1186, et pour l'église de Saint-Quentin en 1193 (1).

Il était présent à la confirmation de divers biens, que Renaud de Magny, châtelain de Coucy, octroya à l'abbaye d'Ourscamp en 1211 (2), et mit fin, par un jugement arbitral, à la querelle survenue entre les religieux du même monastère et leur vassaux de Tracy (1214).

Dans un acte de 1211, il est qualifié bailli de la comtesse de Vermandois.

Le cartulaire de Philippe-Auguste (1180-1223) mentionne ainsi qu'il suit le seigneur et le fief de Genlis dans les *feodade Calniaco* :

« Aubertus de Hagesto est homo et tenet Genli cum appendiciis et Guiencort et boscos et medietatem bosci Oignois et hommagia : Johannem de Plesseio, Johannem de Oigny,

(1) P. Anselme, t. vi ; dom Labbé, *hist. manusc. de Chauny*.

(2) *Cartulaire d'Ourscamp*, publié par M. Peigné-Delacourt.

Germundum de Draislincort, Guillelman de Bougies, Petrum de Montibus, Odardum de Guiencort, et debet exercitum et equitatum. » (1).

Issu d'une des plus nobles et des plus anciennes maisons de la Picardie, Aubert de Hangest s'allia à une famille plus illustre encore en épousant Elisabeth, fille de Gaucher III, seigneur de Châtillon-sur-Marne, Sénéchal de Bourgogne, et d'Elisabeth, comtesse de Saint-Pol (2).

Il accompagna le seigneur de Châtillon dans la plupart des guerres de cette époque. Ces deux seigneurs se portèrent cautions de la ville de Hesdin pour le comte de Saint-Pol, suivirent le roi Philippe-Auguste à la conquête de la Normandie et assistèrent à la reddition de Rouen (1204).

La même année, le roi lui donna la terre du Pont-Saint-Pierre, première baronnie de Normandie.

Le seigneur de Genlis se distingua ensuite à la bataille de Bouvines (1214) (3).

Sur les dernières années de sa vie, il fonda un hôpital ou maladrerie dans le village de Genlis et le dota de quelques revenus (août 1221) (4). En 1226 il transféra cette maison hors du village et l'agrandit.

Il mourut vraisemblablement en 1227. L'historien Duchesne place en 1233 la mort d'Elisabeth de Châtillon, et ajoute qu'elle fut enterrée dans l'Eglise de l'Hôpital de Genlis, sous une tombe de marbre noir (5).

(1) Tailliar, *la Féodalité en Picardie*. — 1868.

(2) André Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon* (1621): P. Anselme, t. vi, p. 743; Moréri, *dict. hist.*, Lyon. — 1673.

Elisabeth de Saint-Pol, proche parente des comtes de Ponthieu et des rois de Jérusalem, était fille et héritière de Hugues Camp d'Avesnes, comte de Saint-Pol et d'Yolande de Hainaut; elle fit passer le comté de Saint-Pol dans la maison de Châtillon. La dame de Genlis était donc petite-fille de ce comte de Saint-Pol, homme puissant, mais souillé de crimes et comparable au fameux Thomas de Marle, sire de Coucy.

(3) M. Roger, *Noblesse et chevalerie du comté de Flandre, d'Artois et de Picardie*; Amiens. — 1843.

(4) *Annales de Prémontré*; P. Anselme; Colliette; Duchesne; D. Labbé.

(5) D'après le P. Anselme, la Dame de Genlis mourut en 1223, et

Le P. Anselme suppose que le premier seigneur de Genlis de la maison de Hangest était le fils de Florent de Hangest, sire de Viry ; bien que cet auteur soit ordinairement exact, nous ne pouvons sur ce point adopter son sentiment, et nous croyons avec Colliette que ces deux seigneurs étaient frères. On voit, en effet, par une charte de l'abbaye d'Ourscamp de l'an 1190, que Florent de Hangest et Aubert, son frère, furent choisis pour régler arbitralement une contestation qui s'était élevée entre cette maison et l'église Saint-Quentin de Beauvais.

Quoi qu'il en soit, il est certain que le sire de Viry et le seigneur de Genlis portaient les mêmes armes : « d'argent à la croix de gueules chargée de cinq coquilles d'or. »

Avant de prendre part à la croisade prêchée par Guillaume de Tyr, le sir de Viry répandit ses bienfaits sur plusieurs monastères et maisons de charité.

Ce pieux chevalier figure dans divers actes de cette époque, notamment dans la cession que Philippe d'Alsace, comte de Flandre, fit à l'église Notre-Dame de Paris de ses droits dans l'avouerie de Viry, sous la condition que le chapitre ne ferait aucun changement au village ni à la forteresse (1175) (1). Il signa aussi l'exemption de droit de péage accordée aux religieux d'Ourscamp par Conon, comte de Soissons, en 1177 (2).

Florent de Hangest se trouvait avec Renaud de Magny (Guiscard) parmi les seigneurs du Vermandois qui suivirent le comte de Flandre en Palestine. Il périt au siège de Ptolémaïs

cette date est certainement la plus exacte, car Elisabeth de Châtillon était morte lors de la translation de l'hôpital hors du village. (Charte de Gérard, évêque de Noyon, mai 1226. (*Annales de Prémontré.*)

(1) C'est ainsi que doit être rectifié le passage du livre du P. Anselme où il est question de cet acte. Il s'agit bien ici de quelques droits qui étaient restés au comte de Flandre dans l'avouerie de Viry, et non de la donation par ce prince à l'église Notre-Dame de Paris de la seigneurie du même lieu, puisque cette église possédait Viry dès l'an 1067, suivant Dom Labbé.

(2) P. Anselme, t. vii.

en 1191, et son cœur, rapporté en France, fut inhumé dans l'église de Morienvall où l'on voit encore près de la porte d'entrée la statue de ce seigneur ; elle représente un chevalier de haute taille, couché, revêtu d'une cote d'armes, ceint d'un cordon garni de mailles, les éperons aux pieds et tenant à la main une sorte de sceptre terminé par une fleur de lys ; la main gauche repose sur un écrin de forme triangulaire, sur lequel est sculptée une croix de gueules chargée de cinq coquilles (1).

Florent de Hangest avait établi à Morienvall-en-Valois une léproserie et un hospice pour donner asile aux voyageurs et aux malades ; cette dernière maison était desservie par des religieuses, auxquelles le fondateur avait prescrit, par une charte de donation, de distribuer à tous les pauvres de la paroisse, les jeudi et vendredi saints de chaque année, 16 marcs de blé convertis en pains de cinq livres. (*Bulletin de la Société historique de Soissons*, t. II, p. 130 (2)).

(1) *Histoire de Compiègne et de ses environs*, par M. Lambert de Ballyhier, art. Morienvall.

(2) Selon Roger Howisen, cité par le P. Anselme, Florent de Hangest fut père de Jean, chef de la branche des seigneurs de Hangest et de Davenescourt, et d'Aubert I^{er}, seigneur de Genlis.

Puisque nous avons fait connaître notre opinion à l'égard de celui-ci, nous dirons seulement que la maison de Hangest s'est divisée de bonne heure en deux branches principales, dont l'aînée avait en patrimoine les seigneuries de Hangest, de Davenescourt, etc., et que les personnages les plus connus de cette branche sont :

1^o Jean, sire de Hangest, qui vivait en 1190, selon de la Morlière, *Hist. des Maisons illustres de Picardie* ;

2^o Florent de Hangest, seigneur de Marché-Allouarde (1223) ;

3^o Aubert (1231) ; *Cart. Ourc.* ;

4^o Jean, seigneur de Hangest et de Fresnoy (1287) ;

5^o Guillaume de Hangest, chevalier, bailli d'Amiens (1288-1293), prévôt de Paris (1295), trésorier du roi, grand panetier de France (1298), bailli de Vermandois (1299) ;

6^o Pierre, sire de Hangest et de Davenescourt, bailli d'Amiens (1296-1299) ;

7^o Rogues, sire de Hangest et de Davenescourt, grand panetier de France (1345), maréchal de France (1352), marié à Isabeau de Montmorency, fille de Mathieu IV ;

8^o Jean, fils du précédent, surnommé Rabache, lieutenant pour le roi pendant 18 ans dans les provinces de Bretagne, Saintonge et Angoumois, mort en 1363 à Londres où il était un des otages du roi Jean. (*La Chesnaye-des-Bois, Dict. de la Noblesse*, t. VII.) Il avait

JEAN I^{er}.

En 1224, Jean, fils d'Aubert I^{er} et d'Elisabeth de Châtillon, prend la qualité de seigneur de Genlis dans une charte de l'abbaye Saint-Barthélemy de Noyon, par laquelle il vend à cette maison une rente de 50 muids de blé et de 20 muids d'avoine (1).

Il achète, vers 1220, de Pierre de Campagne une maison et un bois situés à Beaugies, et devient peu après seigneur de ce village (peut-être par son mariage avec Béatrix, veuve d'Arnoul de Magny, lequel fut en possession de cette seigneurie jusqu'à sa mort arrivée en 1219).

Il transige en 1234 avec les religieux de Saint-Eloi-Fontaine, pour le moulin à vent de Chauny (2), et l'année suivante, il échange avec le Chapitre de Noyon des droits de justice dans le village de Beaugies (3).

Enfin, au mois de février 1245, ce seigneur transforme en un couvent d'Augustines, sous le vocable de Sainte-Elisabeth, l'hôpital de Genlis qu'il avait transféré hors du village et agrandi en 1226 (4). Il dote ce couvent en 1246 et 1247, et lui laisse encore divers revenus par son testament.

Le cartulaire de Philippe-Auguste, déjà cité, nomme ce

épousé Marie de Picquigny, fille de Ferry de Picquigny, seigneur d'Ailly et de Béatrix de Nesle ;

9° Ferry de Hangest, écuyer du roi, bailli de Vermandois (1402), bailli d'Amiens pour le roi (1411), capitaine de Bapaume pour le duc de Bourgogne (1414) ;

10° Jean de Hangest, marié à Marie de Roye, dame de Guerbigny et de Mouchy le Perreux, fille de Mathieu, sire de Roye (1400) ;

11° Miles, seigneur de Hangest et de Davenescourt, mort vers 1414. Monstrelet dit qu'il mourut de la dyssenterie à Senlis en 1414 ; d'autres prétendent qu'il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415. Il avait épousé Louise, fille de Guillaume de Craon, vicomte de Châteaudun.

La branche aînée de la maison de Hangest s'est éteinte en 1504, en la personne de Guillaume de Hangest, mort sans lignée.

(1) Dom Labbé.

(2) Dom Labbé.

(3) *Cartulaire du Chapitre de Noyon* publié par M. Rendu.

(4) P. Anselme, t. vi, p. 743 ; *Annales de Prémontré* : Colliette ; le P. Labbé.

seigneur parmi les vassaux ou hommes liges de la châtellenie de Chauny : « *Johannes de Hangesto est homo et tenet in feodum quidquid habet apud Genli, cum appendiciis.* »

Jean de Hangest mourut vers 1250.

Il avait été marié d'abord à Lorette, de laquelle il eut un fils nommé Raoul le Flamenc, mort jeune, et ensuite à Béatrix (de Heilly ?), qui lui donna :

Aubert II,

Et une fille mariée à Jean de Nesle, dit le Bon (1).

AUBERT II.

On rencontre le nom de ce seigneur dès l'an 1224, dans une charte de l'abbaye Saint-Eloi-Fontaine, relative aux moulins de Chauny.

Nivelon (Nevelo) de Mérencourt lui céda en 1252 « ce qu'il avoit en Beines et appendanches, c'est à sçavoir tous les bois très li Caisnoy de Villeselve, très les boys monseigneur Aubert cy-devant dict, sauf quatre moys de bos que Menessier de Beaumont tenoit dudict Mérencourt » (2).

Un arrêt rendu contre le seigneur de Genlis, en faveur d'Agnès de Faillouël, reconnaît à celle-ci le droit de chasser la grande et la petite bête dans les bois de Beines, depuis Vendeuil jusqu'à Noyon (1258) (3).

Aubert II épousa Marie de Roye, fille de Raoul de Roye, laquelle devint, antérieurement à 1259, femme de Bouchard comte de Vendôme (4).

(1) Collette.

(2) *Archives du Marquisat de Guiscard.*

(3) *Olim*, t. 1, p. 50. *Cart. Sancti-Eligii-Fontis*, p. 18, n° 219.

(4) P. Anselme. Le P. Labbé assure que Marie de Roye vivait au xiv^e siècle, qu'elle possédait la terre de Monchy, vendue depuis à la famille d'Humières, et enfin qu'elle épousa Jean de Hangest, seigneur de Genlis, de Magny et de Hugleville. D'après le même auteur, elle existait encore en 1403. Mais deux femmes de ce nom ont vécu à des époques différentes : celle dont nous avons parlé, mariée à Aubert de Hangest en 1250 ; et une autre nommée par dom Labbé en 1380, et qui épousa Jean de Hangest de Davenescourt, et non le seigneur de Genlis.

Il laissa deux enfants :

Aubert III,

Et N. de Hangést, mariée à Jean de Walencourt.

AUBERT III.

Aubert III de Hangest, seigneur de Genlis, de Magny et de Pont-Saint-Pierre, était en 1259 sous « la garde » de la comtesse de Vendôme, sa mère (2).

Il épousa Isabelle de Tancarville, dame de Fontaines, fille de Guillaume, sire de Tancarville, chambellan de Normandie, de laquelle il eut deux enfants, Aubert et Laure (1).

Il suivit le roi Philippe-le-Bel en Flandre (1296-1297), et se trouvait en 1299 dans l'armée qui prit possession de la Gascogne ; deux ans après (1301), il fut envoyé en Angleterre et en Ecosse (1).

L'abbé de Saint-Nicolas-au-Bois lui permit d'extraire des carrières de l'abbaye les pierres nécessaires à la restauration du château de Genlis. Dans un acte de 1291, inséré au cartulaire de cette abbaye, il témoigne qu'il ne prétend pour cela acquérir aucun droit sur les carrières, mais qu'il tient cette grâce de la libéralité de l'abbé.

Aubert III ajouta à son domaine de Genlis les seigneuries de Magny (Guiscard), de Buchoire et de Maucourt. L'acte dans lequel il est, pour la première fois, qualifié seigneur de Magny est une transaction avec l'abbaye Saint-Eloi de Noyon, pour la voirie du grand chemin de Noyon à Magny (juillet 1294) (2).

Il amortit aux chanoines de Noyon la seigneurie de Sommette qu'ils avaient achetée de Jean de Nointel (3).

A sa prière, le roi Philippe III confirma à l'abbaye de Genlis ses possessions et ses privilèges (1283) (4).

Colliette se trompe en lui donnant pour femme Elisabeth de

(1) P. Anselme.

(2) *Archives du Marquisat de Guiscard.*

(3) Dom Labbé.

(4) *Annales de Prémontré.*

Châtillon qui vivait un siècle auparavant. Suivant le même historien, Aubert III mourut le 28 septembre 1303, et fut enterré dans l'église du monastère de Genlis; mais selon le P. Labbé et M. Roger (1), il périt à la sanglante défaite de Courtray le 11 juillet 1302.

AUBERT IV.

Ce seigneur de Genlis, de Magny et de Fresnoy jouit d'un grand crédit auprès des rois Louis X, Philippe V, Charles IV le Bel et Philippe VI de Valois.

Il possédait en Normandie les terres de Fontaine, de Hugueville et de Putteville, dont la suzeraineté appartenait à Enguerrand de Marigny, par donation royale; après la mort de celui-ci, Louis X, à la prière du seigneur de Genlis, déclara que ces fiefs retourneraient à leur ancienne juridiction (1315) (2).

En récompense des services que son père et lui avaient rendus à la Couronne, Louis X lui accorda des rentes sur son trésor (2).

Par un ordre du 12 décembre 1318, le roi lui prescrivit de se trouver à Paris pour se joindre à l'armée qui devait envahir la Flandre, et par un autre du 12 janvier suivant, il l'invite à se rendre à Corbie, avec l'évêque de Mende et le comte de Clermont, pour traiter de la paix entre la comtesse d'Artois et les nobles de son pays (3).

Quelques jours avant la bataille de Cassel, le roi Philippe VI lui donna, par lettres datées de l'abbaye de Ham le 17 août 1328, « la finance que ses vassaux auraient dû payer au roi, afin que le seigneur de Genlis put s'équiper pour venir le servir en son ost de Flandre » (3).

Ce seigneur fit avec les chanoines de Noyon, au mois de

(1) *Noblesse et chevalerie de l'Artois et de la Picardie*, p. 138.

(2) P. Anselme.

(3) P. Anselme.

septembre 1304 et en 1305, des transactions au sujet de divers droits dépendant de sa seigneurie de Magny (1).

Il eut aussi avec les religieux d'Ourscamp quelques contestations qui se terminèrent par un accord signé en août 1305, et dans lequel il est ainsi nommé : « Noble et puissant homme Monseigneur Aubert de Hangest, chevalier, seigneur de Genli... » (2).

Il fit bâtir le château de Genlis. Dom Grégoire, prévôt de Caumont pour l'abbaye de Saint-Bertin à Saint-Omer, lui permit de prendre les matériaux nécessaires dans la carrière de Caumont, qui appartenait à l'abbaye ; mais il reconnut que la permission à lui accordée par le prévôt était révocable, et qu'il ne pourrait jamais prétendre aucun droit à la carrière (1307) (3).

En 1328, il obtint du roi Philippe de Valois l'autorisation de doter de 10 livres de rente une chapellenie qu'il venait de fonder dans l'église de Genlis.

Par son ordre, un serf de la seigneurie de Fresnoy, Jean Coquerest, qui avait tué Jean Hareppe du même lieu, fut jeté dans les prisons de son château de Fresnoy où il resta 20 ans (1337) (4).

Aubert IV mourut l'an 1338 la veille de la Saint-Michel, et fut inhumé dans l'abbaye de Genlis (5).

Il avait épousé en premières noces Jeanne de Joinville,

(1) Dom Labbé. *Archives du Marquisat de Guiscard*.

Une chartre du même seigneur commence ainsi : « Nous Aubers de Hengest, sires de Genli, faisons sçavoir à tous que comme nous eussions terres, riés, prés et une nouvelle vigne séans ou terroir entour no maison de le Taulette, près Lachen (Lassigny), appartenans à chele maison joingnant d'une part ou terroir de Fraisnières et as bos du Cheruhel »..... (Septembre 1304. *Cart. Chap. de Noyon*.)

(2) *Cart. d'Ourscamp*, publié par M. Peigné-Delacourt. Transaction sur un droit de terrage à La Taule.

(3) *Grand Cartulaire de l'abbaye Saint-Bertin*, t. iv.

(4) ... « In carceribus domini de Janliaco videlicet in fovea et cum annulis ferreis per spatium viginti annorum. » La rémission est du mois de juillet 1357. *Catalogue de M. Cocheris ; arch. nat. hist., Trésor des chartes*, S. Reg. 89, f° 49.

(5) Le P. Labbé dit dans le *chœur de l'abbaye*.

dame de Rimaucourt, fille d'Ansel, sire de Joinville; mais celle-ci étant morte sans postérité, il se remaria à Agnès de Bruyères, veuve de Gobert, seigneur d'Argies (1); il eut de cette union :

1^o Jean II ;

2^o Mathieu de Hangest, seigneur de Fresnoy et de la Taule, auteur de la branche des seigneurs de la Taule, de Villers et de Hugueville, selon le P. Anselme ;

3^o Fléonore, qui épousa Raoul le Flamenc, seigneur de Canny, maréchal de France ;

4^o Et Jeanne, dame de Beaulieu.

JEAN II.

Jean II, devenu seigneur de Genlis et de Magny par la mort de son père, servit en 1340, avec un chevalier et dix écuyers, dans l'armée que Philippe VI avait levée pour combattre le roi d'Angleterre, qui ravageait la Picardie (1).

Il encourut ensuite la disgrâce du roi pour avoir tenu dans sa forteresse de Genlis plusieurs hommes d'armes, avec lesquels il se livrait à des déprédations dans la contrée, mais il obtint des lettres d'absolution le 23 juillet 1348 (1).

Jean de Chateillaut, sire de Dury, lui céda le 21 septembre 1349, ses droits dans la forêt des Grandes-Beines (2).

En 1356, il combattit à Poitiers où il fit prisonniers plusieurs anglais de distinction, pour lesquels le roi lui donna 8,000 écus d'or.

Ce seigneur de Genlis épousa Marie, dame de Vignemont, qui lui donna trois fils et une fille :

1^o Aubert de Hangest, dit le Flamenc, qui porta peu de temps le titre de seigneur de Genlis, et périt à la bataille de Brignais, près de Lyon, où l'armée commandée par le duc Jacques de Bourbon, dans laquelle il servait, fut mise en dé-

(1) P. Anselme ; Moréri.

(2) *Archives du Marquisat de Guiscard.*

route par les Grandes-Compagnies (avril 1362). Il avait épousé Ade de Mailly, dame d'Acheu, fille de Gilles III, seigneur de Mailly, et de Marguerite de Friencourt (1) ;

2° Jean, mort sans enfant ;

3° Mathieu ;

4° Et Yolande de Hangest, mariée à Mathieu, seigneur de Roye, de Guerbigny et de Muirancourt, capitaine de la ville de Compiègne en 1367 (2).

MATHIEU.

Mathieu de Hangest, seigneur de Genlis, de Magny et de Fresnoy, commandait une compagnie de gens d'armes au siège de Honfleur, sous les ordres de Louis de Harcourt, lieutenant du roi en Normandie (sept. 1357) (3).

En 1364, il servait dans la même province sous le comte de Tancarville (3).

Il reçut le 16 juin 1371, du trésorier du roi, 412 livres 10 sols tournois, pour les frais qu'il avait faits par ordre de Charles V « en plusieurs voyages pour vacquer aux fortifications du palais de Rouen » (4).

Le 1^{er} juin 1377, il présenta au roi le dénombrement de sa seigneurie de La Taule (5).

(1) P. Anselme.

Ade se remaria d'abord à Jean de Nesle, seigneur d'Offémont, et en troisièmes noces à Guy de Laval, seigneur d'Attichy ; elle mourut en 1410.

(2) Le P. Anselme parle d'un autre fils de Jean II, nommé Aubert ainsi que l'aîné, et comme lui surnommé le Flamenc, qui aurait reçu en apanage la seigneurie de Fresnoy et aurait épousé Jeanne de Heilly. On croit que ce seigneur était fils de Mathieu, seigneur de La Taule et de Fresnoy, frère de Jean II.

Au milieu du xiv^e siècle vivaient deux frères de la maison de Hangest, les chevaliers Pierre et Jacques, bienfaiteurs des monastères d'Ourscamp et de Saint-Barthélemy de Noyon. Guillaume de Hangest, leur neveu, devint prieur de Saint-Barthélemy (1399-1404). Manusc. de dom Labbé.

(3) P. Anselme.

(4) P. Anselme.

(5) « C'est le dénombrement que je Mathieu de Hangest, chevalier, sires de Genli et de le Taule, fait au roi nostre sire du fief de le

Il suivit le roi Charles VI au siège de Bourbourg, où il conduisit un chevalier et sept écuyers (août 1383), et était capitaine de Fontaines-le-Châtel, avec quatre hommes d'armes et six arbalétriers en 1389 (3).

Il laissa trois enfants de son mariage avec Jeanne de Soyecourt, dame de Méricourt, fille de Gilles de Soyecourt et d'Agnès de Thianges, dame de Valery :

Jean III ;

Aubert, seigneur de Genlis en 1385, mort en Barbarie (4),

Et Mathien.

JEAN III.

En 1390, Jean III succéda à son père dans les seigneuries de Genlis, de Magny et de Hugleville ; il était alors chambellan du roi Charles VI.

Ce prince lui fit plusieurs dons le 6 mai 1383 et le 17 janvier 1388, et lui accorda 600 livres d'or « pour ses bons et agréables services, » par lettres données à Paris le 4 juin 1390 (5).

Jean de Hangest se trouva à la bataille de Nicopolis en 1396, et fut à son retour pourvu du gouvernement du Crotoy.

Taule en Biauvoisis et des appartenances, que je tieng et advoue tenir de luy, à cause de son châstel et chastellenie de Montdidier. Premiers : le châstel de le Taule, ainsi comme il s'étend et comporte ; item, deux jardins au dehors du châstel ; item, toute le ville de le Taule, tant souloient estre deus par an en chens et en rentes au terme de la Saint-Remy xvii sols 6 deniers parisis, xvi muids et xii arpens et iii quarts d'avoine ; item, ad ce jour sur une mine de vuignes, tenant au cloz, une mine d'avoine ; item, au terme de Noël souloient estre deues en la dite ville de le Taule environ LXXIX cappons et environ x poules et LXXIX pains, tels comme on fait communément en le ville ; item, le four de le ville qui souloit valoir par an 2 mines de blé ; item les roages, forages, ventes, amendes en ledite ville ès lieux dessus dits et chy après nommés ; item en le cousture d'un costé les vuignes environ XLII mines de terre..... »
Arch. nat. P., 136, n° 79.

(1) P. Anselme.

(2) On suppose qu'il fit partie de l'expédition que le duc de Bourbon et le sire de Coucy conduisirent en Afrique, contre les Sarrasins, en 1391.

(3) P. Anselme.

Pendant la démence du roi, il embrassa le parti des Armagnacs, et prit une part active aux guerres civiles qui ont signalé cette malheureuse époque.

Il fut successivement gouverneur de Boulogne-sur-Mer pour le roi (1399-1405), de Noyon, de Compiègne, (sept. 1408), de Chauny, pour le duc d'Orléans (31 décembre 1411).

Au mois de mai 1405, Walerand, comte de Saint-Pol, capitaine pour le roi en Picardie, assembla dans cette province quelques compagnies avec lesquelles il alla mettre le siège devant la forteresse de Mercq, à une lieue de Calais, occupée par les Anglais; mais il fut défait et le seigneur de Hangest capitaine de Boulogne fut pris avec plusieurs autres gentils-hommes (1).

Ayant obtenu sa liberté « moyennant finance, » Jean de Hangest se rendit à Paris en 1407, et Monstrelet nous apprend qu'il fut alors chargé d'escorter jusqu'à Boulogne les ambassadeurs du roi d'Angleterre, qui étaient venus à Paris pour traiter de la paix. « Si les reconduit jusqu'à Boulogne-sur-la-Mer, le seigneur de Hangest qui, de par le roi, fut bref en suivant constitué pour ses mérites grand-maître des arbalétriers de France » (2).

Jean de Hangest fut revêtu de cette dignité le 7 décembre 1407, en remplacement de Guichard Dauphin, nommé maître d'hôtel du roi.

Mais ensuite il se jeta dans le parti du duc d'Orléans, dont il était d'ailleurs le chambellan et le feudataire à cause de la seigneurie de Chauny, qui appartenait à ce prince. Lorsque les Bourguignons furent devenus puissants à la cour, ils le dépossédèrent de l'office de maître des arbalétriers, et nommèrent à sa place David de Rambures par lettres du 20 février 1411 (3).

Cette même année, il accompagna le duc d'Orléans et le

(1) Monstrelet, édition Buchon, p. 35.
(2) id. — p. 51.
(3) id. — p. 222.

comte d'Armagnac à Melun et ensuite à Saint-Denis, où leur armée et celle des Bourguignons, après être restées quelque temps en présence, se retirèrent sans combattre (1).

A son retour il tomba au pouvoir des Bourguignons. « Le seigneur de Hangest, dit Monstrelet, soi-disant encore maître des arbalétriers de France, tenant le parti d'Orléans, s'étoit retrait secrètement, après le parlement de Saint-Denis, au châtel de Soissons, et pour ce qu'il avoit intention de prouver ses moyens devers le roi, envoya quérir par un poursuivant un sauf-conduit à Senlis à Trouillart de Maucruel, qui en étoit capitaine et bailli, pour aller audit lieu de Senlis et là séjourner; lequel sauf-conduit lui fut envoyé, et sur ce s'en alla en icelle ville; mais pour tant qu'au dessus dit sauf-conduit n'étoit pas mention du retour dudit Hangest, le fit ledit Trouillart prisonnier du roi, lui et quinze autres gentilshommes; et bref en suivant lui et ses gens furent menés à Paris et mis en Châtelet, dont grandement lui déplut » (2).

Peu de temps après, le duc de Bourgogne fit conduire à Lille le seigneur de Hangest et plusieurs autres seigneurs du parti d'Orléans pris en divers lieux, et ne leur rendit la liberté qu'en 1412, et moyennant une forte rançon.

Le seigneur de Genlis se rangea ensuite sous la bannière du duc de Bourgogne, alors maître de Paris.

En 1418, il soumet à ce prince les places de Noyon, de Chauny et de Roye. On le trouve dans l'armée du duc de Bourgogne à la rencontre de Mons-en-Vimeu (31 août 1421), et dans celle du roi d'Angleterre au siège de Meaux (sept. 1421, avril 1422) (3).

Le 7 septembre 1418, Jean de Luxembourg, le seigneur de Genlis et Aubert de Canny, seigneur de Varennes, devant s'arrêter à Noyon, les habitants de cette ville conviennent de payer « leurs dépens pour deux ou trois jours, attendu qu'ils viennent pour le bien des bonnes gens de la ville. »

(1) Monstrelet, p. 222.

(2) id. p. 223.

(3) id. p. 435 et 520.

L'année suivante le seigneur de Genlis fait le voyage de Paris pour les habitants de Noyon, qui lui offrent par reconnaissance plusieurs présents.

Au rapport de Juvénal des Ursins et du seigneur de Bouflers, ce seigneur de Genlis était doué d'une force si extraordinaire qu'étant à cheval sous un arbre et saisissant une des branches, il se soulevait avec sa monture, lui faisant perdre terre de la hauteur d'un palme.

Plusieurs chartes et contrats féodaux font mention de Jean III, entre autres le dénombrement d'un fief situé dans les Beines, que lui présenta le 8 octobre 1403, Raoul de Flavy, seigneur de Dury et de Sommette ; — l'aveu d'un petit fief à Berlancourt, présenté en 1405 ; — et deux transactions, l'une en 1409 avec Robert, abbé de Saint-Eloi-Fontaine, et l'autre en 1408 avec l'abbé de Saint-Eloi de Noyon, pour la voirie du grand chemin de Noyon à Magny (1).

Les Augustines que ses ancêtres avaient établies dans le monastère de Genlis étant tombées dans le relâchement, il les expulsa, et releva pour les Prémontrés de Cuissy cette abbaye, qui avait été ruinée par la mauvaise administration des religieuses et les ravages de la guerre (1422) (2).

Marie de Sarrebruck, sa femme, qui concourut à cette œuvre de piété, était fille d'Amé de Sarrebruck, sire de Commercy, armagnac zélé, et de Marie de Châteauvillain, dame de Louvois(3).

Elle lui donna deux fils :

Jean IV,

Et Claude, seigneur d'Argillières, tué d'un coup de canon au siège de Pontoise, où il servait dans l'armée royale (1441) (4).

(1) *Archives du marquisat de Guiscard.*

(2) *Annales de Prémontré* ; Dom Labbé ; Colliette, t. III, p. 100.

(3) P. Anselme, t. VI ; Colliette, t. III, p. 100 ; Dom Labbé.

Marie de Châteauvillain s'est remariée à Gaucher de Rouvroy, seigneur de Saint-Simon. (P. Anselme).

(4) Monstrelet, p. 817-821.

Trompés par des similitudes de noms, les historiens auxquels nous faisons des emprunts ont souvent attribué à des seigneurs de Genlis des actions ou des titres propres aux membres de la branche aînée de Hangest de Davenescourt.

JEAN IV.

Jean IV de Hangest, seigneur de Genlis, de Magny, d'Abbécourt, etc., suivit d'abord le parti du duc de Bourgogne.

Il se trouvait sous Louis de Luxembourg, comte de Saint-Pol, au siège de Pontoise où ce seigneur était au service du roi Charles VII (1441).

L'année suivante une bande de pillards s'étant réfugiée dans le château de Milly, près de Beauvais, le duc de Bourgogne le fit assiéger par une troupe d'hommes d'armes dans laquelle était le seigneur de Genlis (1).

Ce seigneur s'attacha ensuite à Charles VII, qui le fit son conseiller et son chambellan, et à la cour duquel il resta continuellement de 1446 à 1459; il reçut alors du roi plusieurs gratifications (2).

C'est ainsi que, suivant La Chesnaye des Bois, *Dict. de la Noblesse*, t. VII, deux seigneurs du nom de Hangest exercèrent la charge de grand maître des arbalétriers: l'un, seigneur de Hugleville et de Pont-Saint-Pierre, de 1403 à 1407; l'autre, seigneur de Davenescourt, de 1407 à 1411. Mais M. Buchon, dans ses notes sur la chronique de Monstrelet, attribue cette dignité à Jean de Hangest, sire de Hugleville, que le chroniqueur nous représente comme un des principaux partisans des Armagnacs, et comme le compagnon d'armes d'Amé de Sarrebruck. Or, ce sire de Hugleville ne serait autre que le seigneur de Genlis, chambellan du duc d'Orléans, marié à la dame de Sarrebruck, et possesseur de la terre de Hugleville en Normandie, qui était dans la maison de Genlis depuis le XIII^e siècle.

Jean de Hangest, sire de Hugleville, dit M. Buchon, fut pourvu de la charge de grand maître des arbalétriers le 7 décembre 1403, à la mort de Guichard Dauphin, qui en était revêtu. M. Buchon aurait dû remarquer que le seigneur de Hangest n'était pas encore maître des arbalétriers en 1407, Monstrelet le dit positivement, et que Guichard Dauphin, devenu maître d'hôtel du roi fut tué à la journée d'Azincourt, en 1415; toutefois, le défaut de renseignements plus précis nous oblige à admettre l'opinion avancée par cet auteur, qui diffère peu de celle de La Chesnaye des Bois. Du moins ce ne sera pas sans reconnaître que le maître des arbalétriers, nommé simplement le seigneur de Hangest par Monstrelet, pourrait bien être le même que le seigneur de Hangest de Davenescourt, mort de la dysenterie à Senlis, au retour du siège d'Arras en 1414.

D'après M. Roger (*Noblesse et Chevalerie de la Picardie et de l'Artois*), Jean de Hangest, gouverneur du Crotoy et grand maître des arbalétriers, périt à Azincourt.

(1) Monstrelet, p. 833.

(2) P. Anselme, t. VII.

En 1444, Jacques de Lalain, chevalier bourguignon, étant venu à la cour de France, le roi, qui le tenait en grande estime, ordonna au Sénéchal de Poitou, à Jean de Hangest, seigneur de Genlis et à plusieurs autres « de le festoyer et de lui faire tout l'honneur qu'ils pourroient » (1).

Sous les ordres du comte de Saint-Pol, le seigneur de Genlis suivit le roi à la conquête de la Normandie, et fut nommé capitaine et bailli d'Evreux (1449-1452) (2).

Après la mort du roi (1461), Jean de Hangest resta attaché au comte de Saint-Pol, alors au service du duc de Bourgogne, qu'il quitta bientôt pour devenir connétable de France.

En 1472, le duc de Bourgogne, Charles le Téméraire, après avoir vainement assiégé Beauvais et Rouen, revint en Picardie, et les français commandés par le connétable, qui avait auprès de lui le seigneur de Genlis « le costoyoient et lui coupyent les vivres à leur pouvoir. » dit le chroniqueur (3).

Pour se venger des échecs qu'il venait de subir, le duc s'empara de La Fère, de Vendeuil et de plusieurs autres places appartenant au comte de Saint-Pol, prit « Chauny et Janly et brusla et exila moult le pays. »

Saint-Pol songeait depuis longtemps à se créer un état indépendant dans notre province, où il commandait 400 hommes d'armes, et dont il occupait les principales forteresses. Pour atteindre son but, il trompait tour à tour le roi Louis XI et le duc de Bourgogne ; mais ces deux princes ayant résolu sa perte, les principaux seigneurs de son parti, tels que les seigneurs de Genlis et de Moy « commencèrent à le quitter » (4).

Le seigneur de Genlis rentra bientôt dans les bonnes grâces du roi, qui lui accorda une pension de 2000 livres sur la recette de Picardie en 1479 et 1480, et le fit son conseiller et son

(1) *Chron. de Jacques de Lalain*, par Georges Chastelain, conseiller du duc Charles le Téméraire ; édition Buchon, p. 635.

(2) P. Anselme, t. vi.

(3) *Chronique d'Olivier de la Marche*, éd. Buchon, introduction, p. 330.

(4) *Chron. de Philippe de Commines*, édition Buchon, p. 97 et 111.

chambellan, puis capitaine de Rouen et d'Évreux et son lieutenant en Normandie (1).

Il acheta la terre de Dainville le 22 mars 1473, établit un marché à Magny (Guiscard) (janvier 1484), fit don à l'abbaye de Genlis de la terre d'Honnécourt, que le roi amortit à sa prière en 1483, laissa de grands biens au couvent des Célestins de Rouen, par une charte du 7 mars 1482, et fit achever à ses frais l'église de ce couvent (2).

Marié en premières noces à Jacqueline de Crévecœur, morte sans enfant en 1451, il épousa ensuite Marie (3), fille de Pierre d'Amboise, seigneur de Chaumont, et sœur du cardinal Georges d'Amboise, ministre sous Louis XII et d' Aimery d'Amboise, élu grand maître de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem en 1503.

Il mourut en 1490 à Rouen et fut enterré dans l'église des Célestins de cette ville, dont il était le bienfaiteur et où il avait choisi sa sépulture. L'inscription que portait son tombeau peint si naïvement la fragilité des grandeurs de ce monde que nous ne résistons pas au plaisir de la citer. La voici telle que M. de la Fons l'a rapportée dans ses recherches historiques sur la ville de Noyon :

« O vous, seigneurs, qui aimez tant chevance,
Offices, honneur, autorité, puissance,
Grand' renommée et grand advancement,
Mirez-vous cy, et ayez connoissance
Que vostre fin de jour en jour s'avance.
L'heur on ne sçait, où sera ny comment,

(1) P. Anselme, t. vi ; La Chesnaye des Bois, t. vii.

(2) P. Anselme, t. vii ; La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. vii.

Le sceau de Jean de Hangest, apposé au bas de plusieurs actes cités par le P. Anselme, représente « un écu portant une croix de gueules chargée de cinq coquilles supports, deux sauvages, cimier une tête humaine couronnée d'une couronne fleuronée » ; cet auteur mentionne entre autres une quittance de 275 livres, donnée à Mathieu Tricheur, receveur du domaine « de la vicomté d'Évreux » le 1^{er} mai 1479.

(3) P. Anselme ; Dom Labbé.

Las notez bien que pour tout parement
N'emporterez qu'un linceul seulement. »

De son mariage avec Marie d'Amboise, Jean IV eut six enfants :

1° Jacques ;

2° Charles, né en 1461, abbé de Saint-Eloi, puis évêque de Noyon, mort le 19 juin 1528 ;

3° Adrien ;

4° Louis de Hangest, seigneur de Montmor, capitaine de 50 lances et grand-écuyer de la reine Anne de Bretagne (1518), chef de la branche des seigneurs de Montmor et de Moyencourt (1) ;

5° Marie, femme de François de Lannoy, seigneur de Morvillers et de Folleville ;

6° Et Jeanne, qui épousa Jean, seigneur d'Humières, de Monchy-le-Perreux, de Becquincourt et de Bouzincourt, conseiller et chambellan du roi, fils de Philippe II, seigneur d'Humières, et de Louise de Flavy, dame de Ribécourt (2).

JACQUES.

Jacques de Hangest, seigneur de Genlis, de Magny, de la Taule et de Méricourt, conseiller et chambellan du roi Charles VIII, touchait en 1487, sur la recette de Picardie, une pension de 2000 livres qui fut augmentée dans la suite (3).

Ayant suivi le roi à la conquête du royaume de Naples en 1495, il fit partie du corps de troupes laissé au duc de Montpensier pour la défense de la ville de Naples (3).

Le roi d'Aragon s'empara de cette place le 7 juillet 1495,

(1) Cette branche s'éteignit par la mort sans enfant de Jeanne de Hangest, vicomtesse de Verneuil, de Sallerange et de Montmor, dame de Moyencourt (1599).

(2) Leur fille Anne d'Humières fut mariée à Jean de Saint-Maur, comte de Nesle et de Joigny. P. Anselme, *Généalogie des marquis de Nesle*.

(3) P. Anselme, t. VI, p. 744.

(4) Commines, édition Buchon, p. 241.

malgré la valeur que déployèrent les Français ; « plusieurs gens d'arme, dit le chroniqueur, entre autres le seigneur de Jehanly, firent grand effort à rebouter les ennemis, mais ils furent contraints de se retirer au château-neuf, où était le duc de Montpensier, et où ils furent assiégés bientôt après (1). »

Le seigneur de Genlis fut un des six otages que le duc livra au roi d'Aragon, pour sûreté de l'exécution du traité conclu le 6 octobre 1495. Certaines clauses de ce traité n'ayant pas été exécutées ponctuellement par les Français, le roi fut sur le point d'ordonner le massacre des otages ; il consentit enfin à leur rendre la liberté après les avoir fort maltraités et les avoir retenus à Naples et à Baies plus de six semaines au delà du délai fixé (1).

Au lieu de retourner en France, le seigneur de Genlis et les autres otages guerroyèrent quelque temps encore dans le royaume de Naples, sous la conduite des sires d'Alègre et de Montfaucon (1).

A son retour d'Italie, Jacques de Hangest fit ériger en abbaye la maison Sainte-Elisabeth de Genlis, qui n'était plus qu'une simple prévôté (3 mai 1496). Il transigea le 3 avril 1498 avec les religieux d'Ourscamp, testa le 5 juin 1500, fit un voyage à Jérusalem, et fut chargé à sa rentrée en France, d'une mission pour Charles duc d'Autriche (1514) (2).

Jeanne de Moy, sa femme, était fille de Collard, seigneur de Moy et de Marguerite d'Ailly ; elle choisit sa sépulture dans l'abbaye de Genlis, par son testament daté du 14 février 1499 (3).

Jacques de Hangest mourut le 7 juillet 1520, et sa femme le 13 mars 1500, ils furent enterrés tous deux dans l'église de cette abbaye (4).

Hélène, dame de Magny, leur fille unique, épousa le 10 février 1499, Artus Gouffier, duc de Roannais, marquis de Boissy,

(1) *Mémoires de Guillaume de Villeneuve*, édition Buchon, p. 272.

(2) P. Anselme.

(3) id. t. vi, page 744.

(4) Dom Labbé ; Colliette.

grand maître de France, gouverneur du Dauphin, etc., fils de Guillaume Gouffier de Boissy-Bonnivet et de Philippes de Montmorency (1).

Elle ne recueillit de l'héritage paternel que la seigneurie de Magny (Guiscard) ; quant à la terre de Genlis et aux fiefs qui en dépendaient, ils retournèrent à Adrien de Hangest, son oncle, qui devint ainsi le chef de cette maison (2).

ADRIEN.

Jacques de Hangest étant mort sans laisser d'enfant mâle, Adrien seigneur d'Abbécourt, son frère puiné, lui succéda comme seigneur de Genlis.

Celui-ci se distingua au pas d'armes de Saudricourt, qui eut lieu aux confins du Beauvaisis en 1493 (3).

Ce seigneur céda le 12 novembre 1500 aux pauvres d'Abbécourt sept quarterons de pré dans la prairie du même lieu, moyennant un cens annuel de 2 sols parisis et une poule payable le jour de Noël.

Capitaine et bailli d'Evreux en survivance de son frère, Adrien de Hangest fut aussi pourvu de la dignité de grand échanson de France, qu'il conserva jusqu'à sa mort (4).

Il épousa Françoise du Mas, fille du seigneur de l'Ille-Bannejon ; il mourut le 15 octobre 1512, et sa femme le

(1) La Chesnaye des Bois, *Dict. de la noblesse*, t. VII, art. Gouffier, P. Anselme, art. Hangest et Gouffier.

(2) Hélène de Hangest, morte le 26 janvier 1537, fut inhumée auprès de son mari à Oiron en Poitou. (La Chesnaye des Bois, t. VII.)

Elle laissa deux enfants :

Hélène, mariée à Louis de Vendôme, prince de Chabannais, grand veneur de France ;

Et Claude Gouffier de Boissy-Bonnivet, grand écuyer de France, seigneur de Magny, qui se maria quatre fois à Jacqueline de la Trémoille, à Jacqueline de la Vieville (1526), à Renée de la Brosse de Bretagne, comtesse de Penthievre (1545), et enfin à Léonore de Chabot (1549) ; il vendit la terre de Magny, en 1561, à Louis d'Ognies, comte de Chaulnes, gouverneur de Saint-Quentin, et mourut à Villers-Cotterets en 1570.

(3) *Le Héraut d'Orléans*, manusc. de la bibliothèque nationale ; M. Roger, *Noblesse et chevalerie de Picardie*, p. 55 et 56.

(4) Dom. Labbé ; P. Anselme ; La Chesnaye des Bois.

5 janvier 1533. L'église de l'abbaye de Genlis renfermait leur sépulture (1).

Adrien de Hangest laissa cinq fils dont un auteur contemporain parle en ces termes :

Messieurs de Hangest, de Genlis, étaient cinq frères d'une des meilleures maisons du royaume, et gens pleins de mérite et de valeur. Ils se distinguèrent beaucoup par leur adresse dans un carrousel sous Henri II. Ils avaient des habits de velours bleu tout semés, aussi bien que leur écusson dont le champ était aussi bleu, de flammes d'or, avec cette devise et ce vers de Virgile, qui marquait en même temps leur grande valeur et leur illustre origine :

*Ignis est ollis vigor, et cœlestis origo
Seminibus.*

Les cinq fils d'Adrien de Hangest étaient :

1° Jean, évêque de Noyon en 1532, mort à Paris au collège Dainville le 4 février 1577. Le 8 mai 1533, le roi François I^{er} reconnaît que Jean de Hangest, évêque de Noyon, lui a présenté la foi et hommage « pour les terres et seigneuries de Genly, Abbécourt, Bichancourt, Erblincourt, La Taule en Beauvoisis, Gournay et Auteuil, advenues par le trespas du seigneur de Genlis son père (2).

2° François de Hangest, seigneur de Genlis (3).

3° Claude, abbé de Saint-Eloi de Noyon et condisciple de Calvin, qui lui dédia son commentaire et le flatta pour le corrompre ;

4° Louis, surnommé le jeune Genlis, qui se distingua à la bataille de Cérisolles, et trouva une mort glorieuse en défendant la ville de Châlons (1544) (3) :

5° Et Jean ? de Hangest, seigneur d'Ivoy.

Ce dernier épousa Jeanne, fille de François de Boucard, maître de l'artillerie des huguenots, et de Marie de Martigny.

(1) Dom. Labbé ; P. Anselme ; La Chesnaye des Bois.

(2) *Archives nat.*, sect. adm., P. 16, p. 6028.

(3) P. Anselme, t. VI, p. 744 et suivantes.

Ayant embrassé le protestantisme, il devint un des principaux lieutenants de l'amiral de Coligny. Il défendit en 1562, pendant 20 jours, la ville de Bourges, pour le parti des religieux de France, et s'empara de Valenciennes en 1570, pour celui des huguenots des Pays-Bas (3).

Le roi Charles IX, sans déclarer la guerre aux Espagnols, encourageait alors les partisans huguenots à porter leurs armes dans les Pays-Bas ; ce prince permit donc à Ivoy d'aller avec 7,000 hommes au secours de Mons assiégé par les Espagnols ; mais, trahi par la fortune ou même par le roi, Ivoy fut enveloppé, sa petite troupe taillée en pièces et lui-même pris par les ennemis qui le conduisirent à la citadelle d'Anvers où, peu de temps après, ils l'étranglèrent dans son lit. (11 juillet 1572) (4).

Il ne laissa pas d'enfants.

FRANÇOIS.

Ce seigneur jouit d'abord de quelque faveur auprès des rois : Henri II le nomma capitaine du Louvre le 14 avril 1543, et lui accorda une pension de 1100 livres le 12 mars 1548 ; François II le fit chevalier de l'ordre de Saint-Michel dans l'abbaye de Poissy, en compagnie de Crèveœur et d'Humières (1560) (1).

(1) Davila, *Hist. des guerres civiles de France*, t. 1^{er}, liv. 3 (1562).

Ivoy ayant rendu aux catholiques la ville de Bourges qu'il était chargé de défendre avec 2,000 hommes de pied et quatre compagnies de cavalerie, fut accusé d'avoir trahi son parti en écoutant les propositions que lui faisait le duc de Guise pour la reddition de la place. Mais il est difficile de croire à une pareille félonie, car, peu après, ce capitaine commandait avec le brave La Noue l'armée de l'amiral, et il ne cessa depuis de servir fidèlement sa cause.

Yvoy se fit nommer Genlis après la mort de François de Hangest, son frère.

(2) *Mémoires du maréchal de Saulx-Tavannes*. Telle n'est pas l'opinion de Davila. « Yvoy, dit cet auteur, t. 1^{er}, liv. 5, ayant échoué au siège de Mons, se jeta dans la Picardie, où après avoir perdu ses gens que Villiers, gouverneur de Chaulnes, lui tailla en pièces, il perdit aussi la vie avec plusieurs capitaines.

On voit, dans l'église de Bosmont, près de Marle, une inscription du temps qui narre la défaite de Mons et la mort de Genlis.

(3) *Mémoires du prince de Condé*, t. vi.

Il était encore gentilhomme ordinaire de la chambre du roi à 1150 livres de pension le 10 mai 1559, capitaine de 50 lances et gouverneur et bailli de Chauny en 1560 (1).

François de Hangest commandait une compagnie de cavalerie dans un combat qui eut lieu en octobre 1557, près de Chauny, entre les Espagnols qui occupaient cette ville et la garnison française de la Fère (2).

Il se trouva dans toutes les guerres de son temps en Italie et en Flandre. Ses relations avec le prince de Condé, alors chef des protestants de France, l'engagèrent ensuite dans les guerres de religion (3).

Après avoir embrassé la réforme, il devint colonel-général de l'infanterie des protestants et défendit la place de Montreuil contre les Anglais, qui l'y assiégèrent inutilement.

Genlis et son frère Ivoy étaient, selon Davila, des chefs de grande réputation dans le parti ; Genlis surtout se distinguait par une bravoure extraordinaire ; mais après la prise de Bourges par les catholiques, le prince de Condé ne tint plus aucun compte de ces deux seigneurs, qui avaient cependant déployé la plus grande valeur à la défense de cette ville (1562) (4).

Genlis en conçut un ressentiment si vif qu'il abandonna son parti pour un moment, et se jeta avec sa troupe dans Paris que les protestants devaient attaquer (1562) (4). Il ne tarda pas

(1) Même ouvrage ; P. Anselme ; dom. Labbé. Le 15 décembre 1558, François de Hangest, capitaine de 50 lances, donne quittance de 45 livres pour neuf jours de son état, et le 12 novembre 1565, de 450 livres pour le quartier d'avril précédent. Ces deux quittances sont signées « de Hangest » et portent un sceau figurant une croix chargée de cinq coquilles.

(2) *Commentaires de François de Rabutin*, t. VII, p. 574 et suiv.

(3) Colliette, t. III, liv. XIX ; M. le Pasteur Rossier, *Hist. des protestants de Picardie*, p. 69.

Quelques-uns racontent que, dans sa jeunesse, Calvin visitait fréquemment au château de Genlis les frères de Hangest, et qu'il jeta dès lors dans leur esprit le germe des principes novateurs. D'autres historiens prétendent que Genlis se rendit aux sollicitations du ministre de l'Épine, qui prêchait alors la réforme dans le Vermandois.

(4) Davila, *Hist. des guerres civiles de France*, t. I^{er}, liv. III.

néanmoins à revenir au milieu de ses coréligionnaires, et assista à la bataille de Saint-Denis, où il eut le commandement de l'aile droite de l'armée protestante, et où il commença le combat par une charge furieuse à la tête de 5 ou 6 cornettes (10 novembre 1567) (1).

La même année il prend la ville de Bray, sur laquelle il lève une contribution de 10,000 écus, enlève Chauny, Coucy, Vailly et Bruyères qu'il met à feu et à sang ; puis, de concert avec Bouchavesnes, Harcourt et Crécy, il s'empare de Soissons le 27 septembre 1567, au milieu de la nuit, y détruit les autels et les images des saints, dont il brûle les reliques, et chasse les chanoines de leurs maisons (2).

L'année suivante, il lève dans la Picardie au nom du prince de Condé 12 ou 15 cornettes et 2,000 arquebusiers, qu'il réunit à Genlis et à Chauny, et avec cette troupe il va rejoindre le prince d'Orange dans le Brabant (3).

On n'est point fixé sur les circonstances ni sur le lieu de sa mort. Belleforest, écrivain d'une exactitude douteuse, rapporte qu'il mourut de la rage dans la ville de Strasbourg, en 1569, après avoir pillé l'église Saint-Hubert des Ardennes ; mais suivant la Popelinière, auteur calviniste, il succomba à un accès de fièvre chaude au siège de Bersabre ? (14 février 1569) (4).

En lui finit la maison de Hangest-Genlis, car il mourut sans lignée, de même que ses quatre frères.

Il laissa la réputation d'un huguenot fanatique, mais aussi d'un brave et habile capitaine. Les pillages qu'il commit au nom du protestantisme ne l'enrichirent point ; bien au contraire il laissa des dettes considérables, et pour les acquitter on vendit la terre de Genlis, ainsi que tous les fiefs qui en

(1) La Popelinière, *Hist. des troubles advenus en France depuis 1562*, p. 68 et suivantes.

(2) Colliette, t. III, liv. XIX ; *Hist. des protestants de Picardie*, par M. le pasteur Rossier.

(3) La Popelinière, p. 201.

(4) Brantôme dit que Genlis mourut en Allemagne où il conduisait les troupes Huguenottes.

dépendaient. Valentine des Ursins-Traisnel, sa veuve, eut pour son douaire la seigneurie de Fresnoy, dont elle fit hommage au roi le 18 septembre 1577 (1).

Avant de devenir la possession de la famille Bruslart, Genlis changea plusieurs fois de maître, comme on le voit par les titres suivants :

3 mai 1577, hommage fait au roi par Magdeleine de Lannoy, pour Simon de Lorges, chevalier, à cause des terres de Genlys et d'Abbécourt (2).

10 décembre 1577, même acte présenté par Jean de Monténay, chevalier, pour Genlis, Abbécourt, Bichancourt, le Bac, Arblincourt, etc. (3).

III

Famille Bruslart (4) 1583-1772.

A partir de cette époque l'histoire des seigneurs de Genlis n'offre plus qu'un mince intérêt; aussi passerons-nous rapidement sur les détails biographiques se rattachant aux personnages qui se sont succédé dans cette seigneurie de 1583 à 1772.

I. — Pierre Bruslart, seigneur de Crosne, qui acheta la terre de Genlis en 1583, avait été secrétaire des commandements de la reine Catherine de Médicis et secrétaire d'Etat du roi Charles IX. Il était fils de Noël Bruslart, seigneur de Crosne et de la Borde, procureur général au Parlement de Paris, et descendait de Jacques Bruslart, baron de Hez et d'Agnez, président en la chambre des requêtes sous Philippe-de-Valois (5).

Le 21 mars 1583 et le 8 mai suivant, il prêta au roi l'hommage requis en qualité de seigneur de Genlis (6).

(1) P. Anselme, t. vi, p. 744 et suivantes.

(2) *Archives nationales*, sect. adm., P.P. 2, f° 105.

(3) *Archives nationales*, sect. adm., P.P. 1, f° 120.

(4) Cette famille portaient : « de gueules à la bande d'or, chargée d'une trainée de barillets de sable. — La Chesnaye-des-Bois, t. III, p. 295 ; P. Anselme, t. vi, p. 532.

(5) Haudiquier de Blaucourt, *Nobiliaire de Picardie*. Blanchard, *Hist. des présidents à mortier*.

(6) *Archives nat.*, sect. adm., P.P., 1, f° 220, v°.

Il mourut le 12 avril 1608 à l'âge de 73 ans et fut inhumé dans sa chapelle en l'église Saint-Benoit, de Paris; il avait épousé Madeleine Chevalier, fille de Joseph Chevalier, vicomte d'Abbeville, et d'Agnès de Chambly.

II. — Gilles Bruslart, fils aîné du précédent, portait en 1609 les divers titres de « chevalier, gouverneur et bailli de Chauny, seigneur de Genlis, d'Abbécourt, de Bichencourt, de Bac-Arblincourt, de Marizel, de Quierzy, de Camelin, de la Jonquière, du Sart, de Savriennois et Flavvy-le-Martel en partie. »

Marié d'abord à Anne de Halluyn, fille de Charles de Halluyn, marquis de Piennes et d'Anne de Chabot, il épousa en secondes noces Claude aux-Epaules, fille de François aux-Epaules, seigneur de Pissy et de Gabrielle de Laval.

Il eut de son premier mariage Florimond Bruslart, à qui il laissa la seigneurie de Genlis, et de sa seconde femme deux autres fils :

Charles Bruslart, conseiller aumônier ordinaire du roi, abbé de Joyenval, prieur de Léon en Bretagne, mort le 14 mai 1669.

Et René, chevalier, baron de Pissy, lieutenant, puis capitaine aux gardes.

III. — Pierre Bruslart, chevalier et conseiller d'Etat du roi, seigneur de Genlis, de Bichancourt, de Marizel, de Crosne, etc. (1634).

IV. — Florimond Bruslart, chevalier, seigneur de Genlis et autres lieux, baron d'Abbécourt, seigneur de Triel, lieutenant des gens-d'armes de Gaston, duc d'Orléans, devint vers 1670 lieutenant-général des armées du roi; c'est en sa faveur que la terre de Genlis fut érigée en marquisat (1).

Il mourut au château de Genlis le 10 janvier 1685, à l'âge de 83 ans, après avoir été marié deux fois.

Charlotte de Blécourt, fille et héritière de Louis de Blécourt, seigneur de la Tour-Brunetel et de Béthancourt-en-Vaux, et de Charlotte de Gomer, qu'il avait épousée en 1630, mourut

(1) Haudiquier de Blaucourt, *Nobiliaire de Picardie*.

en novembre 1676 à l'âge de 64 ans. Sa seconde femme, Elisabeth-Marguerite de Bovelles, était fille de Jean de Bovelles, seigneur d'Eppeville et d'Elisabeth de l'Espinay.

Charlotte de Blécourt lui donna plusieurs enfants, entre autres :

Claude Bruslart, marquis de Genlis, seigneur de la Tour, colonel du régiment d'Artois, mort à Paris le 15 avril 1673 et inhumé dans l'abbaye de Genlis ; il avait épousé Angélique de Fabert, fille d'Abraham de Fabert, maréchal de France.

Charles, abbé de Genlis et de Joyenval (1665), et plus tard archevêque d'Embrun (1688), mort en 1714, à l'âge de 86 ans.

François, colonel du régiment de la Couronne, tué à la bataille de Consarbrück en 1674.

Michel, colonel du même régiment après ses deux frères, tué à l'attaque d'un fort près de Saint-Omer (mars 1677).

Pierre, qui, après avoir été abbé de Genlis pendant trente-trois ans, quitta l'état ecclésiastique pour se marier (1703).

V. — Marie-Anne-Claude Bruslart de Genlis, fille unique de Claude, épousa Henri, duc d'Harcourt, pair et maréchal de France ; elle hérita seulement de la terre de Béthancourt-en-Vaux, qu'elle vendit 74,000 livres à Louis, marquis de Guiscard, le 29 avril 1715 (1).

Le marquisat de Genlis devint la propriété de Pierre, fils puiné de Florimond, d'abord abbé de Genlis, marié ensuite à Anne-Claudine Bruslart de Sillery, fille de Roger Bruslart, marquis de Sillery et de Puisieux, et de Claude Godet, dame de Reyneville (1703) (2).

Les 3 mai 1686 et le 13 décembre 1697, Pierre Bruslart présenta la foi et hommage au roi pour le marquisat de Genlis.

(1) *Archives du Marquisat de Guiscard.*

(2) Colliette, *Hist. du Vermandois.*

La dame de Genlis fonda en 1714, avec l'autorisation de l'évêque de Soissons, la communauté des sœurs de Genlis placée sous la protection de l'Enfant Jésus, et qui compta bientôt de nombreux établissements dans le diocèse. Deux sœurs de cette congrégation dirigeaient l'école de Beaumont-en-Beines. (*Etat ecclésiast. et civil du diocèse de Soissons*, par l'abbé Houllier (1783), p 503.

VI. — Charles, marquis de Genlis, fils de Pierre, mourut à l'âge de 46 ans, le 15 mai 1753.

Il laissa trois fils de son mariage avec Louise-Charlotte-Françoise, fille d'Emmanuel-Joseph d'Hallencourt, marquis de Dromesnil (nov. 1726), morte à Paris le 21 mai 1742 et enterrée dans la chapelle Bruslart en l'église des Grands-Augustins :

1° Claude-Pierre-Charles Bruslart, chevalier, marquis de Genlis et de Sillery, vicomte de Puisieux, seigneur de Versenay, colonel dans les grenadiers de France, qui épousa Marie-Pulchérie de Villemer et vendit le marquisat de Genlis au marquis de Villequier, moyennant 1,600,000 livres, le 5 octobre 1772 (1).

2° Charles-Alexis Bruslart, comte de Genlis, officier dans la marine, chevalier de l'ordre de Saint-Louis (1762), né le 21 janvier 1737.

3° Et Louis-Marie Bruslart, abbé de Genlis, né le 28 novembre 1738, mort de la petite vérole le 19 décembre 1761.

Les trois frères de Genlis recueillirent le riche héritage de leur oncle, Charles-François d'Hallencourt, évêque-comte de Verdun, prince du Saint-Empire, abbé commendataire des abbayes d'Homblières en Picardie et de la Charité, près de Besançon, décédé à la Charité le 16 mars 1754.

Alexis Bruslart épousa, en 1761, Félicité-Stéphanie Ducrest-de-Saint-Aubin, qui, sous le nom de M^{me} de Genlis, devint célèbre depuis par sa beauté, son esprit et ses talents littéraires.

Lorsque la révolution éclata il était capitaine des gardes de Philippe duc d'Orléans ; il fut élu député aux Etats généraux, puis à la Convention, et assista le 29 décembre 1790, avec Pethion, Brissot et Robespierre, au mariage de Camille Des-

(1) Contrat devant Doillot, notaire au Châtelet de Paris. La valeur des meubles du château de Genlis est entrée pour 60,000 livres dans le prix de la vente. Le duc de Villequier a payé pour cette acquisition :

Au roi le quint et le requint, soit 245,342 livres 3 s. 9 d. ;

Et au chapitre de Paris un droit de chambellage de 767 livres 6 s. 6 d.

moulins. Enveloppé dans la proscription des Girondins et arrêté comme complice de Dumouriez et comme agent de la faction d'Orléans, il fut condamné à mort le 30 octobre 1793, et monta sur l'échafaud le lendemain avec dix-neuf de ses collègues.

IV

Maison de Villequier-Aumont (1) 1772-1792.

Les seigneurs d'Aumont joignirent à leur nom celui de Villequier, depuis le mariage de Jacques d'Aumont, un de leurs ancêtres, baron de Chappes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi et prévôt de Paris, avec Charlotte de Villequier, fille et seule héritière de René, baron de Villequier et de Clairvaux, chevalier des ordres du roi, premier gentilhomme de sa chambre, gouverneur de Paris, et de Françoise de la Marck (1594) (2).

La baronnie de Villequier, dans la suite érigée en marquisat, devint l'apanage des puînés de la maison d'Aumont ; c'est à ce titre qu'elle fut donnée en 1759 à Alexandre-Céleste d'Aumont.

Ce seigneur, qui se rendit acquéreur de Genlis en 1772, était le second fils de Louis-Marie duc d'Aumont, pair et maréchal de France, gouverneur de Compiègne et de Boulogne, comte de Montdidier, marquis de Guiscard, grand bailli de Chauny, etc., et de Félix-Victoire de Durfort de Duras ; il avait pour frère aîné Guy d'Aumont, duc de Mazarin, marquis de Guiscard, maréchal des camps et armées du roi.

Il épousa, au mois de janvier 1759, Félicité-Louise Le Tellier de Montmirail, dame d'honneur de Mesdames Victoire, Sophie et Louise de France, décédée à Versailles, hôtel de Marigny,

(1) Armes de la maison d'Aumont : « écartelé aux 1^{er} et 4 de Villequier, aux 2 et 3 de Mazarin ; sur le tout : d'argent au chevron de gueules, accompagné de sept merlettes du même, 4 en chef et 3 en pointe mal ordonnées, qui est d'Aumont. »

(2) René de Villequier tua sa femme, Françoise de la Marck, qui menait à la Cour la vie la plus scandaleuse.

paroisse Saint-Louis, le 14 juin 1768. Il se remaria en 1771 avec Antoinette-Marguerite-Henriette de Mazade, fille de Guillaume Mazade de St-Bresson, écuyer, conseiller et secrétaire du roi, trésorier général des Etats du Languedoc, morte à Villequier-Aumont le 11 septembre 1785 (1).

En 1774, le marquis de Villequier alors brigadier des armées du roi, premier gentilhomme de sa chambre, mestre de camp du régiment royal de Pologne-cavalerie, obtint l'érection du marquisat de Genlis en duché-pairie, sous le nom de Villequier-Aumont ; mais il devait en être bientôt dépossédé.

En 1792, il passa en Espagne, et ses biens furent sequestrés et vendus comme propriété nationale. Deux ans après il se trouvait dans les rangs des émigrés, sous les ordres du marquis de Saint-Simon, à la bataille de Guipuzcoa et au combat de la vallée de Bastan, près de Berdariz (Navarre), où les émigrés furent entièrement défaits par le général Moncey.

Le dernier seigneur de Genlis mourut le 16 août 1814 ; il était né le 14 août 1736.

CHAPITRE III (2)

L'abbaye Sainte-Elisabeth.

I

HOPITAL. — COUVENT D'AUGUSTINES. — ABBAYE DE PRÉMONTRÉS (3)

Pendant le cours des XI^e et XII^e siècles, la charité chrétienne,

(1) Contrat de mariage devant Doilot, notaire au Châtelet de Paris, du 10 août 1771. La duchesse de Villequier reçut une dot de 1,000,000 livres, qui fut augmentée plus tard et employée à l'acquisition de Genlis.

Par son premier contrat de mariage du 21 janvier 1759, le duc de Villequier avait reçu tant de son père que de la maréchale de Duras, son aïeule maternelle, 800,000 livres.

(2) Nous renouvelons ici nos sincères remerciements à M. Poissonnier, de Chauny, qui nous a communiqué avec tant de bienveillance ses notes historiques concernant la localité dont nous nous occupons.

(3) Colliette, *Mémoires pour servir à l'histoire du Vermandois*, t. III, liv. XVII, p. 100. — *Gallia christiana*, t. IX, p. 1141.

sollicitée par l'apparition de la lèpre que les Croisés avaient rapportée du Levant, éleva de tous côtés des léproseries et des maladreries.

A cette époque furent fondées les maladreries de Chauny, d'Ugny-le-Gay, de Villeselve, de Waripont et d'Héronval, lieux peu éloignés de Genlis. La plupart de ces maisons charitables étaient dues particulièrement à la bienfaisance des ecclésiastiques ou de pieux seigneurs qui, dans ces temps de calamités, rivalisèrent de zèle afin de procurer quelque soulagement à l'infortune.

C'est en 1221, et non en 1211 comme le dit le P. Anselme, que le seigneur de Genlis, Aubert de Hangest, et la comtesse Elisabeth, sa femme, érigèrent dans ce village un établissement hospitalier (*Xenodochium*) destiné, suivant la charte de fondation, à servir de lieu de refuge et de récréation aux pauvres malades (1).

Les fondateurs dotèrent cet hôpital des biens suivants :

La maison avec l'église ou chapelle y attenante, desservie par un prêtre que désignait l'abbé de Cuissy ;

Le jardin ou enclos des malades ;

Deux setiers de vignes ;

Vingt sols à percevoir chaque année dans la prévôté de Genlis ;

Une moyée de la terre achetée du seigneur Pierre de Faillouël ;

Un pré situé sous la garenne ;

4 moyées à prendre dans le bois acheté du prévôt Simon et des deux fils de Jacob, et dans un autre indivis avec les héritiers de Viry ;

Enfin deux rentes annuelles de cinq muids de blé à recevoir : 4 muids à Selaine et un muid à Ugny sur les héritages de la comtesse.

(1) Le même acte ajoute : *qui sunt membra Christi. (Charta donationis domus hospitalis in Genliaco ad solamen pauperum, anno Domini MCCXXI mense Augusto. — Annales de Prémontré, t. I^{er}, prob. col. LXXVIII et col. DLXXVIII.*

Les Prémontrés de Cuissy avaient coutume de laisser à l'hôpital, sur la dime de Genlis, six muids de grains tant en blé qu'en avoine.

Ce premier hôpital de Genlis était sans doute peu considérable; car il se trouva bientôt trop étroit pour recevoir tous les malheureux qui y venaient demander asile; dès lors, les fondateurs songèrent à le transférer à quelque distance du village, dans un endroit capable de contenir les bâtiments qu'exigeait l'affluence des malades.

Dans ce dessein, Aubert de Hangest acheta, en 1225, après la mort de la comtesse sa femme, un terrain situé hors de Genlis, vers le lieu appelé Hatiémont. C'est là qu'il fit réédifier sur un plus vaste plan un nouvel hôtel-Dieu qui fut le berceau de l'abbaye de Genlis. Cet établissement fut mis en possession des biens et revenus donnés à l'ancien, auxquels le fondateur ajouta les édifices récemment élevés avec toutes leurs dépendances. Les droits de juridiction et autres que le seigneur de Genlis pouvait y prétendre furent résignés en faveur de l'Eglise (1).

Jeanne, comtesse de Blois et d'Alençon (2), Enguerrand, sire de Coucy, et Jean et Guy, seigneurs de Faillouël, étaient comptés parmi les bienfaiteurs de cette maison de charité.

Au mois de mai 1226, Gérard, évêque de Noyon, accorda son approbation tant à la fondation de l'hôpital qu'aux constitutions de biens.

Cependant, le nouvel hôpital de Genlis n'eut qu'une existence éphémère. Dès l'an 1245, Jean de Hangest, fils des fondateurs, après y avoir fait bâtir une église, l'érigea en abbaye sous le vocable de Sainte-Elisabeth, en mémoire de sa mère, et y établit des chanoinesses de l'ordre de Saint-Augustin, congrégation de Saint-Victor de Paris. Les anciennes possessions de l'hôpital et 100 livrées de terre à Genlis données par

(1) *Annales de Prémontré.*

(2) Cette princesse était fille de Gui de Chatillon, comte de Saint-Pol, et, par suite, parente des seigneurs de Genlis. Elle avait épousé Pierre d'Alençon, fils de saint Louis.

Jean de Hangest et Béatrix, sa femme, furent affectées à l'entretien et à la subsistance des religieuses (1).

Le roi Louis IX, de qui étaient mouvantes les terres données, octroya sa charte d'approbation au mois de février 1245, et Pierre, évêque de Noyon, accorda la sienne en février 1246 (2).

L'abbé de Cuissy, Jean de Cergis, à cause de son droit de patronage, donna aussi son consentement à la transformation de l'hôpital de Genlis en abbaye, aux conditions suivantes :

L'abbaye et toutes les personnes qui y séjourneront seront libres de tous les droits que l'abbé de Cuissy peut avoir dans la paroisse de Genlis.

Le même abbé demeurera libéré des six muids de blé et d'avoine qu'il devait à l'hôpital sur la dîme de Genlis ; mais si l'abbaye revenait à sa première destination, cette redevance serait due et l'abbé de Cuissy recouvrerait son droit paroissial dans l'hôpital.

L'abbaye ne devra pas la dîme de ce qui sera renfermé dans ses murs, mais elle devra acquitter intégralement au monastère de Cuissy la dîme des animaux et des autres choses décimables qu'elle possèdera hors de ses limites, dans l'étendue de la paroisse de Genlis.

L'abbé de Cuissy aura le droit paroissial sur les granges que l'abbaye élèvera dans cette paroisse, excepté seulement sur les personnes religieuses.

Il sera permis aux paroissiens de Genlis d'élire leur sépulture dans l'abbaye, pourvu que préalablement à leur inhumation, une messe soit célébrée dans l'église paroissiale.

Enfin si, dans la suite, quelque chapellenie était instituée dans l'abbaye, la collation en appartiendrait à l'abbesse de Genlis (3).

La dot de 100 livrées de terre faite à l'abbaye par le seigneur de Genlis fut revêtue de l'approbation épiscopale par lettres datées de juillet 1246.

(1) Charte de juin 1246. — *Annales de Prémontré*.

(2) *Annales de Prémontré*.

(3) Charte de février 1246 citée plus haut. — *Annales de Prémontré*.

Au mois de février 1247, Jean de Hangest ajouta à cette dotation les terres suivantes, situées à Genlis, « pour les tenir de lui et de ses hoirs libres et franches », savoir :

Au Mesquenel quatre moyées,
Quatre setiers à l'Angle,
Une moyée à l'Essart-Remi,
Et à Hatiémont une autre moyée (1).

Euphémie, abbesse de Genlis, obtint du pape Innocent IV une bulle datée de Lyon le jeudi 24 octobre 1247, par laquelle le Souverain Pontife assure à l'abbaye les possessions de ses biens ainsi désignés :

Le couvent et toutes ses dépendances ;

Les terres situées dans les villages de Marest, Neufieux, Caumont, Plessis-Godin et Selaine ;

Celles appelées Hatiémont, Mesquenel, l'Essart-Remi et l'Angle ;

Les revenus en blé à Selaine et à Noyon ;

Le pré, la terre et les vignes situés au lieu-dit « Sarduynis » près de la grange de Selaine ;

Et généralement toutes les terres et les prés, vignes, usages et pâturages, eaux et moulins, appartenant à l'abbaye et toutes libertés et immunités, telles que exemption de dîme pour ces pâturages et les terres parcelles mises en culture et autres privilèges (2).

Au mois de février 1276, l'abbesse de Genlis paya douze livres parisis au bailli de Vermandois, Gautier Bardin, pour l'amortissement des biens de son couvent.

Jean I^{er} de Hangest, fondateur de l'abbaye, lui laissa par testament une rente de 40 livres parisis qui fut confirmée à cette maison, avec les autres biens qu'elle tenait des seigneurs de Genlis, par Aubert III, petit-fils de Jean, du consentement

(1) *Annales de Prémontré*, t. 1^{er}, prob.

(2) *Annales de Prémontré*, t. 1^{er}, prob. — *Cartulaire du chapitre de Noyon*.

de Philippe III, roi de France, ainsi qu'on le voit par les lettres de ce prince datées de mars 1283 (1).

Vers le même temps, Pierre de Faillouël donna une rente d'un muid de blé, mesure de Chauny, en échange de laquelle Jean de Faillouël, son frère, céda deux setiers et demi de son bois tenant au bois de Genlis. (Août 1276) (2).

L'abbaye est inscrite au testament de Simon de Clermont, sire de Nesle, pour un legs de 5 livres parisis. (Juin 1285.) (*Cartulaire de l'Abbaye-aux-Bois*).

En 1293, Marie, abbesse de Genlis, transigea avec les chanoines de Saint-Quentin au sujet des prés situés à Abbécourt; elle se rendit encore à Saint-Quentin en 1298 pour les affaires de la communauté (3).

Voilà tout ce que l'on sait relativement aux biens qui constituaient le temporel de l'abbaye au XIII^e siècle; quant au spirituel, les premiers devoirs des Augustines de Genlis étaient de célébrer à voix basses les offices divins, de prier pour le salut des âmes des fondateurs et des bienfaiteurs de leur église et de soigner les malades. Elles nommaient leur abbesse par voie d'élection, mais leur choix était toujours soumis à l'approbation de l'évêque diocésain, qui avait seul le droit de consacrer les religieuses.

Les Augustines vécurent d'abord dans l'observance rigoureuse de la règle; mais peu à peu la sévérité de la discipline se relacha, l'austérité et la subordination cessèrent de régner dans la communauté; et, s'il faut en croire l'annaliste de Prémontré, les religieuses négligèrent même de se choisir des supérieures.

Vers la fin du XIV^e siècle, les ravages des guerres et certains désordres qui s'étaient introduits dans la maison en avaient considérablement diminué les ressources. Les religieuses, privées de la plus grande partie de leurs revenus, mais ne voulant rien changer à leur genre de vie, donnèrent en gage

(1) *Annales de Prémontré*.

(2) id. id.

(3) Eméré, *Aug. Virom. illustrata*, p. 257.

ce qui restait du temporel et ne songèrent nullement à rétablir leurs édifices qui tombaient en ruine (1).

Les funestes effets d'une administration si déplorable ne se firent point attendre : bientôt une gêne excessive obligea plusieurs religieuses à se retirer dans d'autres monastères, et, en 1418, la misère devint si grande que les trois Augustines, Marie de Mur, Anne Descarmaing et Adélaïde Ansuelle, qui étaient demeurées à Genlis, furent elles-mêmes contraintes d'abandonner leur couvent, dont les bâtiments restés déserts s'écroulèrent.

Cependant le seigneur de Genlis, Jean III de Hangest, voyant avec peine s'anéantir ce monument de la piété et de la charité de ses ancêtres, conçut le dessein de le restaurer et d'y établir des religieux qui accomplissent mieux les vœux des fondateurs. Son choix tomba naturellement sur les Prémontrés de Cuissy qui avaient la nomination à la cure de Genlis, la dime du lieu et d'autres revenus dans cette paroisse.

Il obtint de l'évêque de Noyon l'autorisation nécessaire et, en 1422, l'abbaye de Genlis renaissait de ses ruines, plus belle qu'auparavant. Le même seigneur et Marie de Sarrebruck, sa femme, y firent placer les vases sacrés et les ornements du culte divin, et en augmentèrent le temporel de 1250 couronnes d'or (2).

Par une bulle datée du 6 mars 1422, le pape Martin V, à la prière du seigneur et de la dame de Genlis, supprima la communauté des Augustines de Genlis et approuva l'érection de l'abbaye en prévôté conventuelle de l'ordre de Prémontré, sous le vocable de Sainte-Elisabeth. Jean de Thoiry, prieur du monastère de Prémontré, fut nommé prévôt de Genlis, et la prévôté fut placée sous la dépendance de l'abbaye de Cuissy, même ordre, diocèse de Laon (3).

(1) *Annales de Prémontré*, art. Genliacum. — Voir aussi dans le même ouvrage les lettres d'érection de l'abbaye en 1496.

(2) Voir la bulle du pape Martin V, citée ci-après. — *Annales de Prémontré*.

(3) Même ouvrage, t. I^{er}.

La même lettre pontificale porte que l'élection d'un nouveau prévôt sera faite par tous les chanoines résidant à la prévôté, et que cette élection sera confirmée par l'abbé de Cuissy, qui devra, en temps opportun, visiter la prévôté et corriger toute infraction à la règle.

Cette bulle reçut son exécution, comme on le voit, par les lettres de l'officialité de Noyon datées du 7 janvier 1423, en vertu desquelles Jean de Thoiry fut mis en possession de l'abbaye de Genlis, en présence d'Arnoul, abbé de Saint-Barthélemy de Noyon, et de Nicolas d'Attichy, l'un des curés de l'église paroissiale de Genlis et procureur du monastère de Cuissy, (1).

Sous la sage administration des chanoines de Saint-Norbert, la prévôté devint de plus en plus florissante. La terre d'Honnecourt fut donnée à cette maison, en 1483, par Jean IV de Hangest-Genlis (1); d'autres donations pieuses vinrent l'en-

(1) *Annales de Prémontré*.

Il y avait alors à Rouez, paroisse de Genlis, une prévôté de l'ordre de Prémontré, fondée vers 1132 par les Norbertins de Cuissy sur une terre de peu d'étendue que les chanoines de Noyon leur avaient donnée sous la réserve de la dime. Des chanoines du même ordre l'occupèrent dans l'origine et furent remplacés dès l'an 1199, par des prémontrés venus de Germigny-en-Laonnois, et pour lesquels cette église fut érigée en prévôté.

La maison de Rouez était à peine fondée que des donations pieuses vinrent lui constituer un temporel assez considérable.

Odon, chanoine de Noyon, donna en 1177, aux pauvres femmes converses de Rouez, l'autel de Genlis et ses dépendances, et Nicolas Tison, en 1187, la moitié de la dime d'Appilly.

En 1195, Eléonore, comtesse de Vermandois leur laissa par testament une rente de 20 sols parisis, et Lancelme, seigneur de Ham, leur donna le vivier de Rouez et le moulin de Genlis pour un cens de 5 muids de froment, mesure de Chauny.

Renaud de Sinceny abandonna en 1211 ses prétentions sur un pré appelé « Doillumpré ». Godin du Plessier, qui laissa son surnom à ce village, fit aussi une aumône à la prévôté de Rouez.

Tous les biens donnés à cette maison furent confirmés à l'abbaye de Cuissy par Simon, évêque de Noyon, en 1142, et par Baudouin, son successeur, en 1152. *Cart. du chap. de Noyon*; Colliette, t. III, liv. xvii, pièces justifi. n^{os} 14, 15, 16 et 17. *Annales de Prémontré*, t. I^{er}, prob. col. Lxii.

En 1422, l'abbaye de Genlis étant tombée en la possession du monastère de Cuissy, la prévôté de Rouez y fut transportée avec toutes ses dépendances; c'est depuis cette époque que le prévôt ou

richir encore, et, malgré le dommage qui lui avaient causé en 1472 les troupes de Charles-le-Téméraire, elle se trouva quelques années plus tard assez riche pour être élevée au titre d'abbaye.

A la demande de l'abbé de Cuissy et de Jacques de Hangest, alors seigneur de Genlis, le chapitre général de l'ordre de Prémontré, assemblé à Chauny, conféra ce titre à la prévôté le 3 mai 1496. La nouvelle abbaye resta placée sous l'invocation de Sainte-Elisabeth et Jacob Le Pelletier, alors prévôt, en fut nommé premier abbé. (*Annales de Prémontré*, t. I^{er}.)

Jacob Le Pelletier fut le seul abbé régulier de Genlis; après sa mort arrivée en 1545, l'abbaye fut donnée en commende, mais la conventualité subsista jusqu'à la révolution.

En 1618, les bâtiments de l'abbaye, depuis longtemps négligés par les abbés commendataire, furent visités par ordre de l'abbé de Prémontré qui les fit rétablir peu de temps après.

Pendant le siège de Chauny par les Espagnols (juillet 1652) l'abbaye fut saccagée et le pays si complètement pillé et ruiné, que les terres de cette maison restèrent incultes pendant plus de trois ans. Nicolas Savreux, qui tenait alors la « Cense » de Rouez, fit pour cette cause remise de son bail le 17 février 1655.

L'année 1641 est marquée dans les annales de Prémontré par la réforme de la règle de l'ordre, réforme introduite au mois d'octobre de la même année dans le monastère de Genlis. Mais déjà, en 1683 la plupart des religieux de cette observance reconnaissaient que leur ordre ne marchait plus dans les voies tracées par le saint fondateur, et qu'il y avait peu d'espoir d'y opérer une réforme sérieuse. C'est ce qui engagea l'un des plus fervents, dom François Ferrand de Grandmaison, prieur de Genlis, natif de Puy en-Velay, à entrer dans l'ordre des trappistes, en 1684, à l'âge de 63 ans; il mourut

l'abbé de Genlis eut la nomination à la cure de ce lieu, droit qui appartenait auparavant à l'abbé de Cuissy. Rouez devenu simple cense ou ferme passa, on ne sait comment, dans le domaine des seigneurs de Genlis au xvii^e siècle.

trois ans après d'une angine au monastère de la Trappe, dans les sentiments de la piété la plus vive et de la plus grande pénitence, (1).

A part quelques libéralités faites en faveur de l'abbaye au xvii^e siècle, il nous reste maintenant peu de faits à rapporter avant de parler de la suppression de cet établissement.

Gilles Bruslart, seigneur de Genlis, laissa à l'abbaye, par son testament du 21 octobre 1653, une rente perpétuelle de quinze livres sur sa terre de Genlis, à la condition de célébrer chaque année deux services solennels dans l'église du même lieu, pour le repos de son âme et de celle d'Anne Halwin, sa femme, (2).

Cette église reçut, en 1676, de Charlotte de Blescourt, veuve de Florimond Bruslart, marquis de Genlis, un don de 1,000 livres pour la construction d'une chapelle dédiée à Notre-Dame.

De 1778 à 1787, les Prémontrés firent de grands travaux aux bâtiments de l'abbaye : La nef et le sanctuaire de l'église furent décorés, toute l'église plafonnée et garnie de boiseries, les cloches furent fondues et le clocher exhaussé de plus de quinze pieds ; enfin un pavillon fut ajouté au corps de logis.

Cependant, l'époque fatale était proche où ce monastère, qui comptait six siècles d'existence, devait disparaître, renversé comme tant d'autres par la tourmente révolutionnaire.

La communauté fut supprimée le 8 mai 1790. Six religieux, dont voici les noms, y vivaient alors sous la conduite de Jean-Baptiste Demangeot, prieur : Raoul Leclerc (âgé de plus de 50 ans), Pierre-François Gardé, Jean-Baptiste Marlière, Dominique Clément, Louis Charpentier, Nicolas La Pierre.

Depuis, les religieux vécurent quelque temps encore dans leur abbaye, mais le prieur était tenu de présenter au directoire du district un compte de recettes et dépenses. L'un de ces comptes, approuvé par le directoire du département de

(1) Relation de la mort de quelques religieux de l'abbaye de la Trappe. Paris, Delaulme (1696), 1^{re} partie. p. 207.

(2) Ce testament a été reçu par les notaires de Chauny.

l'Aisne, porte comme motifs de l'approbation dont il est revêtu : qu'une bonne administration a toujours régné dans cette maison qui a pu, avec un faible revenu et sans contracter aucune dette, faire beaucoup d'aumônes, notamment pendant l'hiver de 1788-1789, augmenter les bâtiments de l'abbaye, et y entretenir décemment sept religieux ; et enfin que les religieux se sont toujours montrés bons patriotes et n'ont cessé d'être les apologistes des doctrines de la révolution. Ce qui ne les a pas empêchés d'être expulsés peu après.

Du 11 novembre 1789 au 31 décembre 1790, la recette s'est élevée à :

11,439 livres 5 sols 9 deniers, en argent,
573 setiers de blé,
615 setiers d'avoine,
4 setiers et demi de féverolles,
4 pièces de vin provenant des vignes de Jumigny,
Et 78 muids de cidre.

L'allocation annuelle accordée à chaque religieux par les décrets était de 1,000 livres pour ceux âgés de plus de 50 ans, et de 900 livres pour les autres, y compris le prieur. Les Prémontrés jouirent de cette pension jusqu'à la vente des meubles de l'abbaye, après laquelle ils se dispersèrent.

Vainement, le 19 janvier 1791, le prieur de Genlis sollicita de l'administration départementale un bail à vie de la maison et de l'enclos de l'abbaye, ainsi que des meubles compris en l'inventaire, l'argenterie exceptée : l'abbaye, ses domaines et ses meubles furent vendus au cours de la même année comme biens nationaux.

La vente publique des meubles eut lieu le 4 avril 1791 et jours suivants, par le ministère de Jean-Joseph Fouquet, premier huissier audiencier immatriculé au ci-devant bailliage de Chauny, en présence de Dupuis, l'un des administrateurs du district, commissaire délégué, et du citoyen Guillaume, procureur-syndic du même district.

On remarque parmi les objets vendus :

Des bestiaux et des instruments de culture, le mobilier d'une

petite ferme, le poisson des étangs, les engins de pêche avec une barque, le mobilier d'intérieur, etc.

Dans l'église on a adjudé :

Le grand autel avec le tabernacle au curé de Beautor pour 264 livres,

Un aigle en cuivre avec son pied de marbre pour 132 livres,

Deux petits autels de marbre moyennant 104 livres,

L'orgue et sa boiserie pour 1,005 livres,

Les stalles, les lambris et les portes d'intérieur, l'horloge, la grille de fer et les portes de l'église.....

Le produit total de la vente a monté à 8,940 livres 7 sols (1).

(1) On trouve dans l'étude de Genlis plusieurs actes concernant l'administration temporelle de l'abbaye aux XVII^e et XVIII^e siècles. Nous allons en citer quelques-uns :

12 mai 1649, bail de la ferme de la basse-cour avec 3 mencaux d'héritage et 100 setiers de terres, prés, et rives de bois, moyennant 216 livres.

19 mai de la même année, bail des trois étangs près de l'abbaye, à la charge de rendre annuellement 200 carpes.

23 octobre suivant, bail des bois de l'abbaye pour 1,800 livres et le bois de chauffage nécessaire aux religieux.

24 juin 1651, transaction avec Eustache de Martessart, chevalier, seigneur de Trosly, Missy et autres lieux, maître d'hôtel du roi, capitaine des gardes du duc de Longueville.

27 décembre 1652, bail du tiers des grosses et menues dîmes d'Appilly, moyennant 60 livres et 28 setiers de blé.

19 juillet 1689, bail des dîmes de Guyencourt, moyennant une redevance de 300 livres.

Le 21 novembre 1662, acte devant Defémy et Cabotin, notaires à Chauny, par lequel Marie Féra, de Noureux, se reconnaît propriétaire : « 1^o D'une maison, étable, cour, jardin, lieu et pourpris, séant à Hatiermont, contenant 7 stiers ou environ, tenant d'une lisière à deux petits étangs à l'abbaye de Genly, l'un appelé l'étang Dantin, et l'autre l'étang Mitelette, d'autre lisière aux hoirs Raoul Courboing, d'un bout aux bois de la briqueterie appartenant au seigneur de Genly, d'autre bout au chemin qui conduit de Genly à Lafère ; sur laquelle maison les religieux et couvent Sainte-Elisabeth de Genly ont droit de percevoir annuellement 35 sols à la Saint-Remy, et une poule au jour des Saints-Innocents ; 2^o D'une mazure, jardin, lieux et pourpris, contenant 2 setiers ou environ, séant à Hatiermont, tenant d'une lisière à l'étang qui est autour de l'abbaye de Genly, à présent en pré, d'autre lisière aux hoirs Courboing, et d'un bout au chemin conduisant de Genly à Lafère, redevables envers les mêmes religieux d'un surcens de 40 sols et une poule, payable en même temps que la première rente.

La manse abbatiale comprenait les dîmes de Viry-Noureux, affermées 700 livres en 1738, et la ferme d'Effécourt d'un revenu de 400 livres.

II

ABBÉS.

Voici, d'après la chronique de Prémontré et quelques autres ouvrages, la liste encore incomplète des abbesses et des abbés de Genlis :

ABBESSES DE LA RÈGLE DE SAINT-AUGUSTIN.

I. — Eusemia, première abbesse de Genlis, mourut en 1246 (1).

II. — Euphémie, sœur d'Eusemia, lui succéda dans cette dignité, ainsi que le témoigne une inscription tumulaire que nous rapporterons plus loin (2).

III. — Eustachie.

Elle donna sa déclaration d'obédience à l'évêché de Noyon le 28 décembre 1248 (3). D'après les chartes de l'église Notre-Dame, de Paris, elle gouvernait encore le couvent en 1251 (4).

IV. — Marie.

Elle traita en 1293 avec les chanoines de Saint-Quentin au sujet des près d'Abbécourt, et se rendit encore à Saint-Quentin en 1298. (Eméré, *Aug. Virom.*)

Le xiv^e siècle ne nous apporte aucun document relatif à l'abbaye de Genlis, de sorte que notre liste des abbesses s'arrête à la fin du siècle précédent. Il y a tout lieu de croire que la sévérité de la règle s'étant alors relâchée, les religieuses négligèrent depuis de se choisir des supérieures; telle est du moins l'opinion de l'annaliste de Prémontré.

PRÉVOTS DE L'ORDRE DE PRÉMONTRÉ (5).

I. — Jean de Thoiry, prieur du monastère de Prémontré,

(1) *Annales de Prémontré.*

(2) *Annales de Prémontré.*

(3) *Cartulaire du Chapitre de Noyon.*

(4) Eméré, *Aug. Virom. illustrata*, p. 257. — Juin 1251. *Litterae abbatissae de Genliaco juxta Viriacum.*

(5) *Annales de Prémontré.*

nommé prévôt de Genlis, en 1422, par le pape Martin V, en la bulle d'érection de la prévôté.

Rappelons ici que les prévôts de Genlis étaient soumis immédiatement aux abbés de Cuissy.

II. — Pierre Grégoire, dont l'élection fut confirmée par l'abbé de Cuissy, mourut en 1459.

III. — Pierre Maillot, mort en 1476. De son temps, l'abbaye fut dévastée par les troupes de Charles-le-Téméraire (1472).

IV. — Jacob Languier, mort en 1490.

V. — Jacob Le Pelletier.

Il montra un zèle si ardent pour le service de Dieu, la rigueur de l'observance et l'administration temporelle de la prévôté, qu'à la recommandation de l'abbé de Cuissy et du seigneur de Genlis, le chapitre général de l'ordre assemblé à Chauny le jugea digne de recevoir le titre d'abbé. (3 mai 1496.)

ABBÉ RÉGULIÉR DU MÊME ORDRE.

Jacob Le Pellelier, prévôt de Genlis, élevé ensuite à la dignité abbatiale, fut le seul abbé régulier de Genlis; il mourut en 1545 (1).

ABBÉS COMMENDATAIRES.

I. — Jean de Hangest, descendant des fondateurs, est le premier des abbés commendataires (1545); il succéda à Charles de Hangest, son oncle, à l'évêché de Noyon, et se démit avant sa mort de l'abbaye de Genlis (1).

II. — Noël Cartier résigna l'abbaye en 1568 (1).

III. — Albin d'Oigne (1).

IV. — Philippe de Goursay, chanoine et doyen de la cathédrale de Noyon, mort en 1613 (1).

V. — Charles du Hamel, neveu du précédent, abbé de Genlis en 1624, mort en 1665.

VI. — Antoine du Hamel (1640-1655.)

(1) *Annales de Prémontré.*

Louis de Limont était prieur de Genlis en 1646.

VII. — Charles Bruslart, fils de Florimond Bruslart, marquis de Genlis, plus tard archevêque d'Embrun.

Il résigna l'abbaye en 1667.

Athanase Martin gouvernait l'abbaye avec le titre de prieur en 1662.

VIII. — Charles Bruslart, oncle du précédent, mort en 1669.

IX. — Pierre Bruslart, fils puîné de Florimond.

Son frère aîné étant mort sans enfant, il renonça à l'abbaye pour se marier (1701).

En 1683, François Ferrand, de Grandmaison, prieur de Genlis, se retira au monastère de la Trappe pour y accomplir ses vœux.

X. — Jean-Baptiste Crozat, maître des requêtes.

Il prit possession le 20 octobre 1710 (2) et mourut en 1729, laissant ses biens à Antoine Crozat, commandeur des ordres du roi, et à Pierre Crozat, seigneur d'Espinay, ses neveux.

XI. — Joseph Segulier.

Il fut pourvu de l'abbaye de Genlis le 13 février 1730 et mourut en 1760.

De son temps, les religieux soutinrent un procès contre les héritiers Crozat pour les réparations que l'abbé Crozat aurait dû faire aux bâtiments de l'abbaye. Un arrêt du grand conseil du roi, rendu le 10 juin 1734, mit fin à ce procès en donnant gain de cause aux héritiers de l'abbé.

XII. — Louis-Marie Bruslart, né le 28 novembre 1738, abbé de Genlis le 13 août 1761, mort de la petite vérole le 19 décembre de la même année.

Suivant La Chesnaye-des-Bois, il était, à sa mort, officier dans le régiment du roi-infanterie.

XIII. — Henri-Ignace Joyeuse de Chaumont de la Galaizière était premier aumônier du roi de Pologne lorsqu'il obtint en commende l'abbaye de Genlis. (1762.)

L'abbaye avait alors pour prieur Valet chanoine régulier.

(1) Il serait le 17^e abbé de Genlis.

XIV. — d'Humières, dernier abbé de Genlis.

Il était en possession de l'abbaye au mois de septembre 1786.

Sous cet abbé, Nicolas Etienne était prieur de Genlis en 1787 et Jean-Baptiste Demangeot en 1790.

III

Eglises. — Pierres tombales.

L'église abbatiale élevée en 1245 par Jean de Hangest pour les Augustines qu'il venait d'établir dans l'hôpital de Genlis, remplaça la petite chapelle construite en même temps que cet hôpital.

Destiné à recevoir les restes mortels des seigneurs et des abbesses de Genlis et des bienfaiteurs de la nouvelle abbaye, cet édifice sans présenter de vastes proportions devait cependant offrir quelques unes des beautés architecturales qui appartiennent à cette époque. Malheureusement nous ne possédons à cet égard aucune indication précise (1).

L'église tombait en ruine lorsque les Augustines abandonnèrent leur couvent, mais Jean III de Hangest, la fit restaurer et orner, en 1421, pour les prémontrés de Cuissy. Ceux-ci l'embellirent encore en 1618 et en 1787, et conservèrent avec soin les pierres tombales qu'elle renfermait et dont nous allons rapporter les inscriptions d'après les *Annales de Prémontré*.

On avait continué d'inhumer les abbesses de Genlis dans le chœur de l'église, et les seigneurs du lieu dans une chapelle particulière qu'Angélique de Fabert fit rétablir en 1673, après la mort du marquis de Genlis, son mari.

A la révolution l'église abbatiale fut détruite et ses débris dispersés, à l'exception d'une fenêtre qui paraît avoir appartenu au monument érigé en 1245. Ce magnifique morceau de

(1) M. Peigné-Delacourt, dans son *Pouillé illustré de l'évêché de Noyon*, a donné un plan et une vue de l'abbaye de Genlis.

l'architecture du moyen-âge orne aujourd'hui l'église paroissiale de Genlis.

Inscriptions tumulaires.

I. — Dans le sanctuaire une pierre, sur laquelle était représentée une abbesse, recouvrait à ce que l'on croit le tombeau d'Eusenia, première abbesse de Genlis.

II. — L'inscription suivante d'une autre pierre placée au milieu du chœur témoigne que la crosse abbatiale fut, après la mort d'Eusenia, portée par Euphémie, sa sœur :

« Cy gist Eufeme, seconde abbesse de Genly, suer germane à Euse. . . . Priez pour same. »

III. — Près de ces pierres se trouvait la sépulture de Simon Raguet, général de l'ordre de Prémontré, avec cette épitaphe :

« Hic jacet reverendus pater Simon Raguet, sacrae theologiae doctor, inter primos abstinentiae perpetuae restitutores et congregationis antiqui rigoris ordinis Premonstratensis, auctore R^m Gossetio generali, susceptores eminens, qui praecipuis religionis officiis toto vitae decursu insignitus, reformationis in se et in aliis tenax, observantiae regularis indefessus cultor, tandem ad supremum ordinis solium canonicâ electione vocatus, perituris ipse dignitatibus sublimior corpore, tum communibus, tum privatis mortificationibus attritus, immortalem electorum vitam feliciter et maturius consequi meruit, quam generale regimen adipisci. »

« Obiit die 12 aprilis, anno Domini 1646. »

« *Requiescat in pace.* »

Dans la chapelle qui renfermait le tombeau des seigneurs de Genlis, on lisait les inscriptions suivantes :

IV. — « Cy gist haus et puissant monseigneur Aubert de Hangest, jadis seigneur de Jenly, qui trespasa l'an MCCCIII, la velle de S. Mikiel. »

« Pries pour lame de ly que Diex ly fache vray pardon.
Amen. » (1).

V. — « Cy gist noble Jacques de Hangest, seigneur de Genlis, lequel trespassa le vii^e jour de juillet l'an MDXX, et noble dame Jeanne de Mouy, sa femme, laquelle trespassa le xiii^e jour de mars... »

« Priez Dieu pour eulx. »

« Pater noster. Ave Maria. »

VI. — « Cy gist noble et puissant seigneur Messire Adrien de Hangest, chevalier et seigneur de Genlis et de la Taulle, chambellan ordinaire et grand échanson du roy, bailli et capitaine d'Evreux, et noble et puissante dame Madame Françoisse du Mas, dame du dit lieu, sa femme, qui a tous les jours fondé messe en l'église de céans. » (2).

VII. — « Cy gist Noël Bruslart, dit le capitaine Crosne, lequel le xvii^e jour de juillet MDLXXXVII, faisant tête aux ennemis en sa charge d'enseigne d'une compagnie du régiment du roi Henri IV, fut, à l'âge de xvii ans, atteint d'un coup de pièce tiré de la ville d'Amiens lorsqu'elle était à l'Espagne. » (3).

D'un père et d'une mère également chéry
Et chèrement instruit en l'avril de mon âge,
Parmi les gens de pied je fis apprentissage,
A seize ans dans le camp de Bellone noury,
Enseigne à dix-sept ans d'un escadre agucerry,

(1) Dom Labbé rapporte ainsi la même inscription : « Chi gist chous noble et puissant monseigneur Aubert de Hangest, jadis seigneur de Genli, qui trespassa l'an MCCCXXXVIII la velle de Saint-Michel. »

« Pries pour lame de li que Diex li fache vray pardon. »

« Amen. »

(*Histoire manusc. de Chauny*).

Il y a donc une erreur de date, soit dans cet ouvrage, soit dans les *Annales de Prémontré*.

(2) Les annalistes de Prémontré ajoutent :

« Diem et annum mortis omissos supplemus. Die xv octobris anni 1532, Adrianus obiit ; uxor vero ejus, v januari 1532. »

(3) Il était fils de Pierre Bruslart et de Marie Cauchon, dame de Sillery.

Je suis mort le guidant au milieu de l'orage,
Combattant pour mon roy, roy phénix en courage,
Cet auguste François, ce trois fois grand Henry.

Ainsy de peu de jours on vit ma vie bornée,
Vie qui ne pouvoit être micux fortunée
que d'être au lict d'honneur éteinte pour son roy.

Mon corps né de la terre est en terre à cette heure,
Et mon âme est au ciel sa première demeure,
Auprès du roy des rois qui voit tout dessous soy. »

VIII. — « Cy gist haut et puissant seigneur Messire Claude Bruslart, chevalier, marquis de Genlis, comte de Sainte-Anne-en-Brie, seigneur d'Abbécourt, Béthancourt, Marêt, Bichancourt et autres lieux en Picardie, de Rouvray et autres terres en Normandie, capitaine de deux cents hommes d'armes des ordonnances de Sa Majesté, et colonel du régiment d'infanterie d'Artois. Il mourut de la mort des justes en la ville de Paris le xv avril MDCLXXIII, à son retour des conquêtes de Hollande où il rendit à son roy tous les services qu'on pouvoit attendre de sa naissance, de sa fidélité et de sa valeur ; son corps fut apporté en ce lieu par les soins de haute et puissante dame Angélique de Fabert, son épouse, qui, après avoir rebâti de fond en comble et orné cette chapelle, y a élevé ce monument à la mémoire de ce cher époux, dont la perte lui sera toujours présente et sensible, jusques à ce qu'il plaise au Père de miséricorde, au Dieu de toute consolation de les réunir un jour et pour jamais dans le ciel. »

IX. — Anne de Halwin, femme de Gilles Bruslard, secrétaire d'Etat, morte le 8 mai 1607, fut aussi inhumée dans la chapelle des seigneurs de Genlis.

X. — Un mausolée élevée dans l'église à la mémoire de la duchesse de Villequier-Aumont portait cette inscription :

« Au pied de ce pilier repose le corps de très haute et très puissante dame Antoinette-Marguerite-Henriette Mazade, épouse de très haut et très puissant seigneur, Messire Louis-Alexandre-Céleste d'Aumont, duc de Ville-